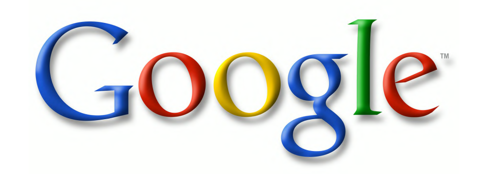
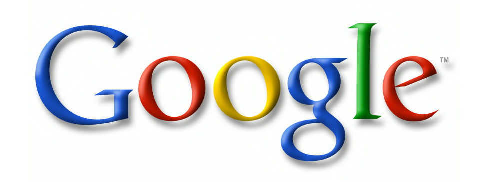
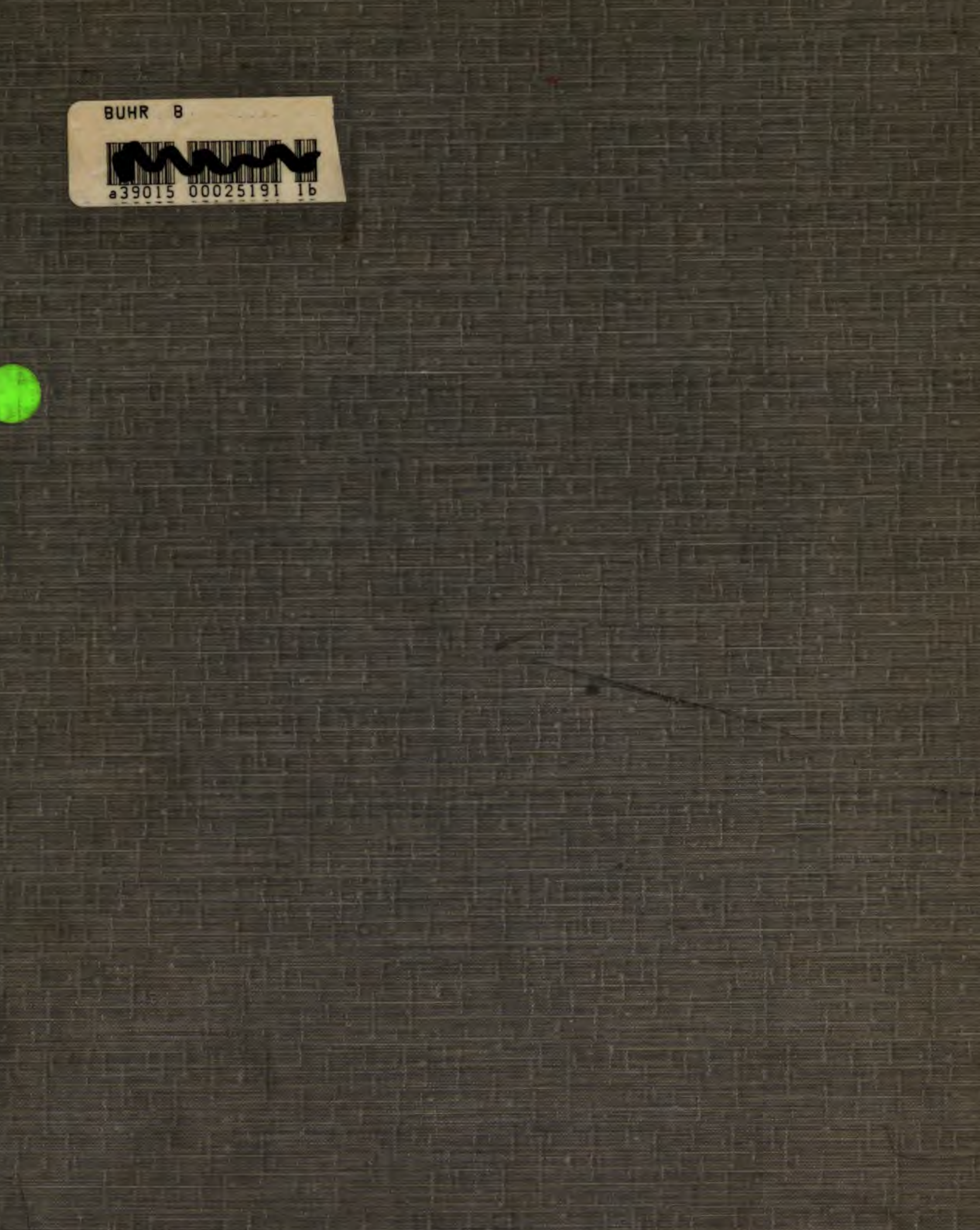
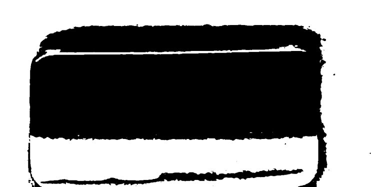





BUHR B
a39015 00025191 1b




1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE



LA SEIGNEURIE
DE MONACO

AU MILIEU DU XVIe SIÈCLE

PAR

GUSTAVE SAIGE, 1838 -

Correspondant de l'Institut

Membre non résidant du Comité des Travaux historiques

NOUVEAU TIRAGE REVU ET CORRIGÉ



IMPRIMERIE DE MONACO

M DCCC XCVI

LA

SEIGNEURIE DE MONACO

AU MILIEU DU XVI[e] SIÈCLE

Placé à l'extrême limite de la Provence et de la Ligurie, Monaco participa de l'influence de ses deux voisines; mais il est incontestable que, si l'influence provençale y est sensible surtout pendant la période où les relations étroites des Grimaldi avec les princes des deux dynasties d'Anjou font de la seigneurie comme un premier poste sur la route de Naples, c'est, surtout au point de vue des institutions et des arts, l'élément génois qui domine, de même que pour la vie politique, cette vieille terre provençale se trouve presque continuellement soumise, depuis le XII[e] siècle, aux contrecoups des révolutions de la république de Gênes.

L'exposé de l'organisation politique et administrative, aussi bien que l'historique des monuments qui s'élevèrent à Monaco, feront voir combien cette influence de Gênes fut considérable dans la seigneurie; et cependant, pour ce qui regarde les institutions, nous verrons s'y introduire beaucoup d'éléments étrangers à Gênes qui montrent comment ce petit peuple et ses souverains savaient librement adopter ce qu'ils trouvaient de meilleur chez leurs autres voisins. C'est ainsi que les seigneurs s'appliquèrent à favoriser tout ce qui était de nature à assurer une administration plus rapide et plus économique de la justice, en introduisant, par exemple, l'institution des pacificateurs; c'est ainsi que la commune, douée d'une vitalité qui se manifeste encore dans toute sa force à une époque bien postérieure à celle où presque partout ailleurs la vie communale s'est éteinte, ne se contente pas d'édicter des dispositions de police dans ses parlements généraux, elle légifère, modifie par ses délibérations certaines dispositions du droit romain en matière de droit de famille et, dans certaines circonstances difficiles, intervient dans le gouvernement, notamment lors de la minorité de ses seigneurs.

Cette union entre la population et les Grimaldi se retrouve encore dans le soin apporté à mettre, par des fortifications perfectionnées, la place à l'abri de tout danger. On se garde soigneusement à Monaco : seigneurs et sujets ont repoussé en commun, dans les premières années du XVIe siècle, l'attaque des Génois par des prodiges de valeur ; on repoussera avec le même succès, par deux fois, à la fin du même siècle, les tentatives des voisins de l'ouest.

En matière artistique, l'influence génoise règne exclusivement sur le rocher des Grimaldi ; c'est de Gênes que Luca Cambiaso sera appelé pour décorer la vieille citadelle guelfe, devenue le palais des Grimaldi, comme à la fin du XVe siècle, c'était le chef de l'école génoise, Ludovic Bréa, qui avait laissé sa trace par plusieurs œuvres remarquables dans l'église Saint-Nicolas. C'étaient encore des artistes génois qui avaient probablement construit cette dernière église dans ce style gothique si profondément modifié en Italie, qui donnait au Panthéon des Monégasques un aspect fait pour tromper, par son archaïsme apparent, des yeux habitués aux édifices religieux du nord ou même de la Provence.

L'étude du Palais et de l'église dépasse nécessairement l'époque dont ce travail a pour but principal de retracer le tableau ; nous devions continuer l'historique des constructions et des restaurations dont ces deux édifices furent l'objet jusqu'à Honoré II, qui leur donna leur caractère définitif ; aussi, pour cette partie, notre exposition se prolonge jusqu'au milieu du siècle suivant.

Outre des cartes, plans et dessins insérés dans l'intérieur du texte, nous avons joint à nos descriptions deux grandes planches placées à la fin de notre travail. L'une est un plan

du Palais de Monaco dont les différentes teintes, indiquant la succession des constructions de l'édifice, permettront d'en suivre l'historique; le second est le *fac simile* du plan en perspective dressé en 1602 pour le règlement du conflit de territoire entre Monaco et la Turbie, document d'un réel intérêt pour la topographie de la région et l'état du Palais à l'époque où il fut fait.

Nous ne saurions terminer sans rappeler le concours que nous avons reçu de M. l'architecte Copello qui a dressé, sur d'anciens documents, le plan de Monaco inséré à la page 26, et qui a restitué celui de Saint-Nicolas, ainsi que les coupes de cet édifice et une vue en perspective, à l'aide de relevés et de photographies exécutés au moment de la fâcheuse démolition de ce curieux édifice.

G. S.

LA SEIGNEURIE DE MONACO

AU MILIEU DU SEIZIÈME SIÈCLE

LES INSTITUTIONS, LA FORTERESSE, LE CHATEAU
L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS

Dans les études par lesquelles nous avons fait précéder chacun des deux premiers volumes des *Documents historiques relatifs à la Principauté de Monaco,* nous nous sommes exclusivement occupé de l'histoire politique, réservant systématiquement ce qui touche aux institutions qui régissaient la seigneurie et à l'exposition de l'organisation communale. Nous n'avons également parlé que d'une façon incidente des fortifications de la place, de la vieille citadelle génoise devenue la résidence des seigneurs, enfin de l'église Saint-Nicolas choisie à la fin du XVe siècle comme le monument sépulcral des Grimaldi.

Nous avons pensé qu'il y avait intérêt à différer le tableau de l'état intérieur de Monaco jusqu'à ce que nous eussions conduit l'exposé chronologique à un point où nous pourrions retracer, en nous appuyant sur des faits déjà connus, les modifications successives par lesquelles ont passé l'organisation judiciaire et administrative, les libertés et les privilèges de la vieille cité guelfe, l'habitation de ses seigneurs et son principal édifice religieux.

Le milieu du XVIe siècle est l'époque où la seigneurie de Monaco

arrive à son développement le plus favorable pour tenter d'en donner une vue d'ensemble, et sous ce rapport l'administration d'Etienne Grimaldi marque une des phases les plus intéressantes de son histoire intérieure. A ce moment les pouvoirs publics sont définitivement constitués avec les organes qu'ils posséderont jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle; au point de vue matériel, l'aspect de la forteresse est renouvelé; des travaux considérables doublent les défenses de la place; le château, dont les logis ont été successivement augmentés, par suite de constructions exécutées à l'imitation des somptueuses demeures de Gênes, devient un palais, et l'église Saint-Nicolas reçoit des agrandissements qui la transforment et en doublent la surface, mais en altèrent malheureusement la physionomie primitive.

Le cadre du présent travail ne nous permet pas de donner à chacun des sujets que nous venons d'énumérer l'étendue que comporterait leur étude détaillée; nous devons nous contenter de condenser dans des notices succinctes les éléments que nous avons réunis, de façon à donner au lecteur une vue d'ensemble de l'état de la seigneurie à l'époque où le tuteur d'Honoré I[er] signale son administration par l'impulsion qu'il donne à l'organisation intérieure.

I

LES JURIDICTIONS SEIGNEURIALES

Monaco avait reçu, à l'époque de sa fondation, une organisation calquée sur celle des autres villes de la Rivière; tandis que la population groupée à l'abri des deux châteaux construits aux extrémités opposées du rocher, formait une communauté rapidement prospère, la république de Gênes y entretenait deux castellans, l'un préposé au commandement du Château Vieux, l'autre à celui du Château Neuf.

Si nous en jugeons d'après ce que nous savons des fonctions des castellans dans les villes soumises à la République, ces officiers, outre leur rôle militaire, étaient chargés de la justice et de la police; à Monaco l'un des deux castellans devait, dans ces premiers temps, être seul revêtu de ces attributions, comme on en verra investi de nouveau le castellan du Château Neuf en 1380 après le rétablissement de la domination génoise.

Rien n'indique qu'au XIIIe siècle il y eût un juge spécialement chargé des causes civiles et criminelles sous l'autorité de ces castellans; la convention conclue le 28 juillet 1245 avec les seigneurs de la Turbie[1], qui est le plus ancien document où nous trouvons assemblés les officiers et la communauté, ne nomme que les castellans intervenant avec deux ambassadeurs de Gênes et les délégués des habitants; aucun officier judiciaire spécial n'y apparaît.

Après la révolution de 1270, qui amena l'expulsion des Guelfes de Gênes et après la retraite de leurs principaux chefs à Monaco, la forteresse se trouva soustraite à l'autorité de la métropole; mais aucun texte ne fait connaître de quelle façon fonctionnaient alors la justice et la police. Il faut arriver à l'année 1319 pour trouver un document où il soit question de cette organisation intérieure. A cette date, les biens de Nicoloso Spinola et autres Gibelins excommuniés par Jean XXII ayant été confisqués, la répartition en est faite par le podestà établi par les Guelfes[2]. Les Gibelins étant de nouveau rentrés en 1324, de graves conflits surgissent avec Nice. Après des hostilités commencées un traité est conclu le 6 janvier 1329, et parmi les stipulants figurent le podestà à côté du gouverneur de la place[3].

A leur restauration, en 1335, les Grimaldi maintinrent la séparation entre les fonctions militaires d'une part, la justice et la police de l'autre; dans le traité de paix négocié en 1341 entre les coseigneurs de Monaco, Charles Ier, Antoine et Gabriel Grimaldi avec Gênes, il n'est question que d'un castellan[4]; mais, l'année suivante, lorsqu'il s'agit de répondre à la sommation adressée par la ville de Nice à propos du droit de mer, on voit figurer avec les coseigneurs un viguier et un podestà[5].

La prise de Monaco en 1358 rétablit dans chacun des deux châteaux un castellan génois. La taxe des offices de la République du 5 janvier 1380 montre que celui du Château Neuf cumulait les fonctions de podestà; il était assisté d'un scribe[6]. La même autorité est attribuée par les

[1] Archives des Bouches-du-Rhône, B 143, fol. 74.

[2] *Ibid.*, B 449.

[3] Archives de la ville de Nice, AA 34.

[4] Archives d'Etat de Gênes — *Materie politiche*, 8.

[5] Archives de la ville de Nice, AA 38.

[6] « Potestatia et castellania Castri Novi « Monaci in scutis XXV. — Castellania « Castri Veteris Monaci in scutis XXV. — « Scribania potestatie Monaci in libris V. » — Archives d'Etat de Gênes, *Diversorum*, I, reg. Antonii de Credentia, fol. 13 et 14.

Grimaldi, après leur rentrée en 1419 au castellan que l'on voit figurer dans la procédure de 1428 à propos du conflit avec la Turbie[1]. Survient alors l'occupation milanaise où Monaco est régi par un capitaine[2]. Enfin, au retour définitif de Jean Grimaldi, le nom change et le podestà remplit à la fois le commandement militaire et l'office de judicature. C'est également revêtu de ces doubles prérogatives qu'en 1451 sous Catalan, Quiringino Frégose, avec le titre de podestà, préside aux délibérations de la commune pour le choix des délégués à l'enquête provoquée par les habitants de la Turbie[3].

A partir de la fin du xv[e] siècle, la qualification de podestà est uniquement employée à Monaco pour désigner un officier de justice; celui de castellan, le commandant de la place et du château.

Les institutions que nous étudions avaient suivi une marche identique à Menton et à Roquebrune; mais, tandis qu'à Menton la séparation avait fini par se faire et par réserver au podestà les fonctions administratives et judiciaires et au castellan les attributions du commandement, l'union des deux offices s'était maintenue à Roquebrune, et, à part quelques exceptions, le titre de castellan avait prévalu.

Sous les différentes dénominations par lesquelles nous l'avons vu désigné, le podestà présidait aux délibérations de la commune et la représentait en concurrence avec les syndics dans les circonstances solennelles. Il avait la police de la seigneurie; il était en même temps juge ordinaire, et c'était là sa plus importante fonction; il connaissait des causes civiles et des délits de police. De 1357 à 1412, sous l'administration génoise, la juridiction criminelle lui avait échappé; elle appartenait alors au vicaire de la Rivière de Ponent. En 1394, pour éviter à la commune des frais considérables, la République décida qu'au lieu d'être obligée d'envoyer des délégués dénoncer les crimes à cet officier, elle serait à l'avenir simplement tenue à accomplir cette formalité auprès du podestà, à charge par celui-ci d'en référer immédiatement au vicaire[4].

Au retour des Grimaldi, la justice criminelle avait été rendue au

[1] *Documents*, tome I, page LXXIII.
[2] *Ibid.*, pages 80, 81.
[3] Arch. du Palais de Monaco, A 12, n° 16.
[4] *Ibid.*, D, *Commune*, n° 13.

podestà. Sous Lambert il en faisait même sa principale juridiction tandis qu'il était suppléé pour la justice civile par un juge ordinaire [1].

Antérieurement à la codification faite en 1678 par le prince Louis Ier, il n'existe pas pour Monaco, comme pour Menton, de statuts anciens qui aient réglé le fonctionnement de la justice; deux sources nous permettent de l'étudier : le registre des sentences de Jean de Porta, podestà de Monaco depuis 1477, qui fait connaître le mode de procéder du magistrat monégasque [2], et les registres de la commune, qui donnent la nomenclature des officiers élus tous les ans avec les syndics le jour de la Saint-Michel, dont un certain nombre sont les auxiliaires du podestà dans ses fonctions judiciaires. Ce sont d'abord deux « mestrali » chargés de la surveillance des poids et mesures et de la poursuite des fraudes sur les gabelles, puis deux arbitres auxquels sont portés de préférence les procès pour être jugés plus rapidement et à moindres frais, enfin deux *pacificateurs*, devant lesquels, à la demande de l'une des parties, l'examen des causes devra être remise, quelle que soit l'importance de l'objet en litige, pour amener une conciliation dans un délai déterminé.

On remarquera l'identité de cette organisation avec celle qui fut donnée ou codifiée par Lucien Grimaldi, en 1516, pour la seigneurie de Menton, où nous avons déjà relevé la même tendance à simplifier les procès par des règles fort intéressantes sur les arbitrages et surtout sur la conciliation des parties. L'institution des arbitres et des pacificateurs, pris parmi les douze citoyens formant un conseil élu tous les ans par la population en même temps que les syndics, en est le caractère dominant [3].

Les mêmes institutions régissaient certainement Monaco antérieurement aux statuts de Menton; les mestrali et les arbitres figurent dans

[1] Le juge ordinaire figure parmi les témoins du testament de Lambert Grimaldi. (*Documents*, tome 1, page 622.) — Ce n'est pas la seule fois que l'autorité du podestà est partagée entre deux officiers : la délibération du parlement général de Monaco pour la ratification du traité conclu entre Jean Grimaldi et la république de Gênes en 1447 est présidée par un vice-podestà. — Archives d'Etat de Gênes, *Materie politiche*, 8.

[2] Archives du greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, 1er registre de Jean de Porta, notaire et podestà de Monaco.

[3] *Documents*, tome 2, page xv; voir le texte des statuts de Menton, ap. Pierlas, *Les Grimaldi et Monaco*, pages 166 et 184.

le registre de Jean de Porta; les pacificateurs ne s'y rencontrent pas, par la raison toute naturelle que la conciliation échappait à la procédure écrite et n'arrivait pas au podestà; et si la liste des officiers de Monaco où les deux pacificateurs sont inscrits avec les mestrali et les arbitres ne date que du 29 septembre 1598[1], il ne faudrait pas en conclure que cet élément si intéressant de l'organisation judiciaire eût été à Monaco une imitation des statuts de Lucien. Cela n'eût pu se faire sans une promulgation de statuts ou d'ordonnances dont la trace eût nécessairement subsisté. La législation ancienne de Monaco possédait donc ces pacificateurs, ancêtres de nos juges de paix, qu'on retrouve dans un assez grand nombre de statuts de la Ligurie et de la haute Italie sous ce nom et sous celui de *conciliateurs,* avec une compétence ordinairement restreinte à des litiges de minime importance[2] et qui, consacrés dans les statuts donnés postérieurement à la Principauté par le prince Louis Ier, constituent une des dispositions les plus justement louées de ce monument juridique.

Le registre de Jean de Porta révèle encore l'existence, dès 1477, d'un officier qui procède par réquisitions devant la cour du podestà dans

[1] Archives communales de Monaco — *Libro della nostra communità di Monaco, del debito et delli debitori*, fol. 1, verso. L'ordre dans lequel les officiers sont inscrits, établirait que les arbitres et les pacificateurs ne faisaient pas, à Monaco, partie des douze conseillers.

[2] Le privilège d'élire des pacificateurs avait été concédé par le gouverneur de Nice à la communauté de Sospel; ils pouvaient décider des litiges dont la valeur était inférieure à cent sous; mais ce privilège fut révoqué en 1496 par la duchesse Blanche, tutrice du duc Charles II. (Archives d'Etat de Turin, 3e protocole du secrétaire ducal Michel Ruscasio, page 222.)

Les statuts inédits de Bardineto de 1479 donnaient aux conciliateurs le droit de composer les différends jusqu'à dix livres; ceux de Tende, qui doivent remonter au xve siècle au moins, n'étendaient la compétence que jusqu'à concurrence de deux écus.

En dehors de la Ligurie on rencontre la même institution des pacificateurs, ou un système de conciliation organisé d'une façon analogue dans beaucoup de statuts des xive et xve siècles, notamment dans ceux de Turin, de 1360; dans ceux inédits de Cellarengo datant de 1469; dans ceux de Cherasco et de Galliate, du xive siècle; d'Ivrée, de 1334; de Lagnasco, de 1463; de S. Daniele, de 1438; de Gemona et de Saluces, du xve siècle (Muletti, *Storia di Saluzzo*, v, page 207); de Lecco, de la fin du xive siècle (Apostolo, *Lecco e il suo territorio*, p. 13.)

la poursuite des causes criminelles[1]. C'est le procureur fiscal, qui porte quelquefois le titre de *procureur fiscal et chevalier*[2]. Outre la poursuite des crimes de droit commun, cet officier avait pour principale charge la défense des intérêts lésés du seigneur et c'est à ce titre que, le 30 août 1479, nous le rencontrons requérant contre les fraudes des gens de Vintimille[3].

Le procureur fiscal était particulier à la seigneurie de Monaco et ne figure pas dans les statuts de Menton; il est cependant assez probable que sa juridiction s'étendait aux trois seigneuries dès cette époque. Elle grandira avec une nouvelle juridiction et nous allons le retrouver bientôt.

Les appels des sentences des podestà ou castellans étaient portés par devant le seigneur, ainsi que ceux des jugements par arbitres homologués par le podestà[4]. Ce droit d'appel avait été formellement réservé en ce qui concerne Menton et Roquebrune par l'inféodation de 1448 à la Savoie, qui reconnaissait ces seigneuries indépendantes de tout ressort à des cours ou juridictions extérieures et dépendant du duc[5]. Un document de 1455, la présentation de la requête des habitants de la Turbie à Catalan Grimaldi contre la forme de l'enquête dans leur conflit avec Monaco, nous a montré le seigneur dans l'exercice de la justice siégeant avec une étiquette tout à fait simple[6]. Pour juger ces appels, nous le trouvons assisté d'un ou de deux jurisconsultes; mais nous ne voyons pas les fonctions de ces assesseurs érigées avant le règne d'Augustin Grimaldi en titre d'office. Les statuts de Menton, octroyés par Lucien Grimaldi en 1516, sanctionnaient formellement le droit d'appel, mais sans donner aucune indication sur la façon dont le seigneur connaissait de la cause; ils

[1] Registre I de Jean de Porta, fol. 3 v°, du 8 mai 1479. « Mandato et ordinatione « mei Johannis de Porta, notarii et potes- « tatis ipsius loci et ad persecutionem « virilem honorabilis magistri Sireti Mala- « vene, procuratoris fiscalis dicte curie ».

Le premier registre des minutes de Pelegrino Botini aux Archives du greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, f. ccx, montre déjà en 1466 un procureur de Lambert Grimaldi poursuivant par devant le podestà une affaire de fraude sur le mesurage des grains; mais ce personnage agissant « tanquam procurator et procu- « ratorio nomine magnifici domini Lam- « berti », ne paraît pas être encore un officier institué en titre d'office.

[2] *Ibid.*, fol. 134.

[3] *Ibid.*, fol. 41 v°.

[4] Le registre de Jean de Porta donne de fréquents exemples de ces homologations; la plus complète est du 3 mars 1481, fol. 74 v°.

[5] *Documents*, tome I, pages CXXX, 207 et suiv.

[6] *Ibid.*, page 256.

parlent seulement de la *curia domini*[1]. Par contre, Jean de Porta a recueilli la mention d'une sentence de Lambert en 1490, dans un appel d'un jugement d'arbitres. Il y paraît assisté comme assesseurs de François et de Nicolas Flotte, docteurs *in utroque jure*[2].

Nous pouvons compter au nombre des juristes qui durent être les conseillers du seigneur dans le cours du xve siècle et les premières années du xvie, Bertola Laurenti, de Menton, chancelier de Jean Ier, Jean-Antoine Rodino, de Diano, Honoré Buscheta, de Nice, sous Lambert, enfin sous Jean II et Lucien, Antonio Ravoyno, le rédacteur des statuts de Menton.

Pendant le règne d'Augustin Grimaldi on voit apparaître un magistrat supérieur revêtu des pouvoirs les plus étendus; à lui seul il doit absorber un grand nombre des prérogatives des autres juridictions. Cet officier finira, en étendant sa compétence, par supprimer, au profit d'un gouvernement purement autoritaire, les privilèges et les libertés des antiques institutions auxquelles il se superpose. La juridiction de cet officier s'étend sur les trois seigneuries, et le besoin de centraliser fortement dans une seule main l'administration de tous les domaines du seigneur fut la cause de son établissement.

Augustin Grimaldi, qui en a très probablement créé la fonction, avait donné à son titulaire le nom de baile ou baile général; c'était une dénomination d'origine provençale dont le titulaire fut, pendant son règne, Honoré Bordini. Après la mort d'Augustin et sous l'influence exclusivement italienne d'Etienne Grimaldi, le titre changea et le baile devint l'auditeur général[3].

Suivant la coutume pratiquée traditionnellement en Italie pour les détenteurs des fonctions correspondantes à celle-ci, l'auditeur général était habituellement choisi parmi des personnages étrangers aux seigneuries afin d'éviter la suspicion pour cause d'alliance ou de parenté; cette règle ne fut pas absolue à Monaco et souffrit quelques exceptions.

[1] Voy. les statuts de Menton, art. 4, ap. Pierlas, *Documents inédits sur les Grimaldi et Monaco*, page 167.

[2] Fragment du registre de Jean de Porta pour 1493, fol. 121, 122.

[3] Cette première dénomination ne se perdit pas entièrement; dans les statuts de police édictés par le parlement général des habitants de Monaco le 20 mai 1543, le notaire qui rédige le procès-verbal de l'assemblée porte encore le titre de *vice-baile*.

L'auditeur avait la plénitude des pouvoirs judiciaires et administratifs; il avait, disent les lettres patentes de provisions d'office des titulaires[1], la pleine autorité pour voir, connaître, décider, rendre des sentences et terminer judiciairement les causes civiles, criminelles et mixtes, même celles où l'intérêt du seigneur et de la chambre seigneuriale était engagé. Il prononçait en appel des jugements de tous les tribunaux ordinaires, il avait, en outre, le droit d'évocation, selon que les causes lui semblaient le mériter pour abréger les procès, avec la prérogative de juger sommairement sans tenir compte des règles de procédure, comme le seigneur en a le droit par lui-même; il faisait les règlements de police, établissait des amendes et exerçait dans cet ordre les mêmes pouvoirs étendus qu'en matière judiciaire.

En résumé, juge d'appel au civil avec le droit d'évocation et de décision dans leur plus grande étendue, l'auditeur avait absorbé au criminel les prérogatives des podestà. Ses pouvoirs en matière de police étaient une menace pour les franchises de la commune, menace qu'un prochain avenir devait voir se réaliser.

L'auditeur recevait un traitement fixe en dehors des droits de justice qu'il percevait.

La réforme qui se fit dans l'administration supérieure des trois seigneuries par la création de la charge de l'auditeur amena une modification dans la juridiction du procureur fiscal, qui devint l'auxiliaire du baile ou auditeur, et qui, sous le règne d'Augustin Grimaldi, porta le titre d'avocat fiscal. Cette charge était en 1526 occupée par un juriste qui partagea la confiance d'Augustin Grimaldi avec le baile général Honoré Bordini, c'était Pierre Colle, l'heureux négociateur de la déclaration de Tordesillas[2]. Sous l'administration d'Etienne Grimaldi, cet officier reparaît avec le titre de « Procureur fiscal de la chambre du seigneur ». Il avait pour mission de poursuivre par devant l'auditeur la

[1] Les lettres de provisions de l'office d'auditeur général, copiées les unes sur les autres, ont une formule identique. Le *Premier registre des Ordonnances d'Honoré II* nous montre (fol. 79) celles d'Urbano Preve, de Menton, en tout semblables à celles d'Urbano Cerrato, sous Honoré Ier.

[2] Pierre Colle est nommé avec cette qualité d'avocat fiscal comme témoin dans la ratification de cet acte diplomatique à la conclusion duquel il avait eu une si grande part et qui fut donnée par Augustin Grimaldi, le 10 avril 1525, sous le contre-seing d'Honoré Bordini. (*Documents,* tome 2, page 260.)

procédure des causes criminelles; il veillait à l'exécution des règlements édictés par l'auditeur et à leur publication; mais il était spécialement chargé de la recherche des fraudes sur les droits d'entrée et sur les revenus du seigneur, et de la conservation ainsi que la défense des droits domaniaux et des prérogatives seigneuriales[1]. C'est en cette qualité qu'en 1550 il prend des réquisitions pour provoquer par devant l'auditeur général l'enquête au sujet des griefs articulés par Etienne Grimaldi contre les agents du duc de Savoie dans le comté de Nice[2].

Les ordonnances d'Honoré II au siècle suivant nous montrent le procureur fiscal sans traitement fixe; il recevait une part proportionnelle des saisies relatives aux affaires dans lesquelles il avait exercé des poursuites, part qui était, sous ce dernier règne, de deux pour cent.

L'institution de ces deux nouveaux offices avait fortement réduit les attributions des podestà de Monaco et de Menton et celles du castellan de Roquebrune. Le magistrat primitif n'était plus que juge en matière civile; et encore, si cette juridiction était-elle laissée aux podestà à Menton et à Roquebrune, en fait, à Monaco et en vertu du droit d'évocation, l'auditeur général retenait à sa cour la presque totalité des affaires civiles comme il s'était réservé toutes les affaires criminelles dans lesquelles le podestà n'avait qu'une action limitée à l'enquête sur les crimes[3]. En matière administrative, celui-ci avait toujours son rôle de modérateur vis-à-vis de la commune, et la connaissance des délits concernant les affaires rurales, suivant les règlements de police édictés à Menton par Lucien en 1516, et à Monaco par des statuts municipaux édictés en parlement général de la commune, dont nous allons avoir à parler.

Telle était l'organisation administrative et judiciaire qui se perpétua à Monaco, avec des modifications insignifiantes, jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle.

[1] Archives du Palais de Monaco — *Premier registre des Ordonnances d'Honoré II,* fol. 88.

[2] *Documents*, tome 3, page 75.

[3] Les registres de la cour de l'auditeur à Monaco et de celle du podestà à Menton, tenus à partir de 1567 par Antonio Olivario, notaire de Menton, montrent la différence qui s'était établie en fait pour la connaissance des causes civiles entre les deux villes. (Archives du greffe du Tribunal Supérieur de Monaco.)

II

LA COMMUNE

Tandis que la seigneurie de Monaco voyait se développer et se perfectionner son organisation judiciaire et administrative, une institution, indépendante par son origine, mais qui se montre à travers les siècles constamment en accord intime avec les seigneurs, avait, elle aussi, grandi et s'était constituée de façon à donner à l'époque du gouvernement d'Etienne Grimaldi de singulières preuves de vitalité.

Les plus anciens actes où l'existence de la commune de Monaco se révèle ont trait à ses premiers différends avec les habitants de la Turbie. Nous avons dit ailleurs[1] comment elle était entrée en conflit avec ses voisins en acquérant des terres aux environs immédiats de la forteresse; un accord survint en 1245, par lequel les Monégasques reconnaissaient sur ces terres les droits des seigneurs de la Turbie[2]. Dans ce compromis, nous avons vu stipuler avec les deux délégués de la communauté de Monaco, deux ambassadeurs de Gênes et les deux castellans. L'acte en question est dressé à Monaco même, devant le Château Vieux et dans une assemblée générale de la population; rien ne désigne les deux délégués comme des officiers ordinaires de la communauté.

L'assistance que Gênes accorde à ses sujets prend bientôt la forme de précieux privilèges; en 1262, la population occupait une place assez considérable dans les transactions maritimes pour que la république lui ait accordé les mêmes franchises que celles concédées en 1205 à Porto Venere et à Bonifacio[3].

Lors de l'occupation de Monaco par les Grimaldi et les Guelfes chassés de Gênes en 1270, les habitants primitifs, qui continuèrent à former la majorité de la population, semblent être restés indifférents aux luttes entre les deux grands partis qui divisaient la république, quelques violents contre-coups que la forteresse en ressentit. Nous n'avons que deux documents relatifs à la vie de la commune monégasque pendant les vingt

[1] *Documents*, tome I, page LXXXI.

[2] Archives des Bouches-du-Rhône, B 143, fol. 74.

[3] Archives du Palais de Monaco, A 9, n° 1. — *Liber jurium reipublicæ Genovensis*, I, col. 400.

premières années du XIVe siècle. En 1302 le roi Charles II de Naples accorde aux habitants restés dans la place après le départ des Guelfes des franchises pour commercer dans ses Etats[1]; en 1319, les syndics de Gênes déclarent les hommes de Monaco exempts des gabelles[2]. Pendant cette période, la commune semble s'administrer sans le concours nécessaire des officiers soit Guelfes soit Gibelins qui à tour de rôle occupent la place, et cela apparaît au mois de mai 1324 lorsque, pour la seconde fois depuis vingt ans, la forteresse est replacée sous la domination des Gibelins.

Les différends avec les habitants de la Turbie n'avaient cessé d'être permanents depuis la convention de 1245; malgré les restrictions apportées à leur droit de possession dans le territoire voisin, les Monégasques avaient continué à acquérir des terres et à s'arroger des droits sur les pâturages[3]; de là des conflits perpétuels. De plus, les mêmes habitants de Monaco s'étaient attribué le droit de pêche non seulement le long de leur rocher, mais sur les côtes environnantes.

Deux règlements, provoqués par l'intervention du viguier de Nice, vinrent mettre momentanément un terme à ces difficultés. Dans cette circonstance, la commune de Monaco stipule seule, sans l'intervention de ses gouvernants ni d'aucun officier de justice, par quatre délégués qui ne revêtent aucune désignation spéciale[4]. On remarquera cependant ce chiffre de quatre représentants qui correspond aux quatre syndics que nous trouverons plus tard à la tête de l'administration communale.

En 1329, l'université monégasque assiste dans l'église de Sainte-Dévote au traité de paix conclu avec le sénéchal de Provence; quoique présente toute entière, elle est représentée à l'acte par douze personnages. Les noms de tous les habitants sont inscrits à la suite sans qu'on rencontre encore aucune désignation d'officiers communaux[5].

La domination de Charles Ier Grimaldi fut pour les libertés communales une période dont le souvenir s'est perpétué; c'est à lui que, dans le siècle suivant, les habitants faisaient remonter l'origine de leurs

[1] Arch. du Palais de Monaco, A 9, nº 3.

[2] *Ibid.*, D, *Commune*, nº 1. — Le document est en déficit, il ne reste que la cote ancienne d'inventaire.

[3] Les liasses du fonds *Monaco-Turbia* aux Archives de Turin sont pleines de contrats d'acquisitions faites sur le territoire de la Turbie par les habitants de Monaco, de 1250 à 1340.

[4] Archives d'Etat de Turin, *Monaco-Turbia*, I, nos 12 et 14.

[5] Archives de la ville de Nice, AA 34.

prérogatives et de leurs libertés, et de nombreux actes postérieurs se réfèrent aux franchises de Charles Grimaldi qui forment comme la charte fondamentale de la commune[1].

Quoique nous n'ayons aucun élément pour établir quelles furent les prérogatives que Charles octroya aux habitants de sa forteresse, nous croyons pouvoir faire remonter à ce chef des Guelfes l'organisation de la commune, telle quelle subsista depuis, avec ses officiers élus sous le nom de syndics.

Néanmoins nous ne trouvons pas encore d'actes où soient mentionnés des officiers communaux, car il ne faudait pas confondre les syndics ou délégués par procuration, que nous voyons fréquemment envoyés à Gênes pour défendre les droits de la communauté, avec les syndics chargés annuellement de l'administration communale.

La période qui suivit la reprise de la place par les Génois et pendant laquelle se maintint la domination de la République, de 1357 à 1412, est cependant marquée par de nombreux actes établissant les faveurs continuelles dont la commune monégasque fut comblée par les doges[2]. Mais ces séries de mandements confirment les franchises sans faire allusion, ce qui n'était du reste pas nécessaire, à l'existence des officiers de la commune.

Il faut arriver à l'époque de l'occupation de la forteresse par Philippe-Marie Visconti pour trouver la commune représentée dans une occasion solennelle par ses officiers élus. Le 23 décembre 1428, le commissaire milanais de la Rivière du Ponent confirme les franchises de Monaco dans une assemblée où l'université figure avec ses quatre syndics.

Ces quatre syndics, que nous rencontrerons maintenant à la tête des affaires communales, étaient renouvelés tous les ans dans un parlement général tenu le jour de Saint-Michel[3]. Ils avaient l'administration des

[1] *Documents*, tome I, pages 78 et 80.

[2] Archives du Palais de Monaco, A 9, et D, *Commune*, 3 à 18.

[3] Dans une dépêche du 27 octobre 1533, Valenzuela parle de l'élection des syndics faite, dit-il, *le jour de Saint-Luc, suivant la coutume*. (Voy. *Documents*, tome 2, page 648, et introduction du même tome, page CCXXVI.) Il y a certainement erreur de la part du résident impérial. Il est possible que cette année les élections se soient trouvées remises à la Saint-Luc, c'est-à-dire au 18 octobre, mais tous les documents antérieurs et postérieurs, les registres communaux, comme les registres de Jean de Porta, sont d'accord sans exception pour fixer le jour de l'élection au 29 septembre, jour de Saint-Michel.

biens de la communauté, passaient les baux pour la location des moulins à huile, l'une des plus importantes ressources communales, traitaient pour les gabelles du pain et du vin avec des fournisseurs qui se chargeaient de l'approvisionnement de la ville, de même que pour l'affermage de la boucherie [1]. Chaque fois que l'intérêt communal ou quelque événement extérieur venait à l'exiger, les habitants étaient convoqués sur leur demande par le podestà en parlement général, au son de la cloche, et ce parlement était nécessaire lorsqu'il s'agissait d'engager la communauté, le pouvoir des syndics ne dépassant pas les actes de gestion. Ces assemblées étaient présidées par le podestà; on en fit un très fréquent usage au xve siècle, et l'intervention de la commune dans un grand nombre de conventions conclues par les seigneurs montrent dans quelle large mesure la population était associée à la politique et à la diplomatie des Grimaldi. C'est ainsi qu'en 1447, 1448, 1449 l'université est appelée à nommer, en concurrence avec celles de Menton et de Roquebrune, des délégués pour s'engager vis-à-vis de la république de Gênes au sujet du traité trois fois renouvelé par Jean Grimaldi [2]; on la trouve également délibérant dans les nombreuses phases des conflits avec la Turbie, où les fondés de pouvoir traitent tantôt de concert avec le seigneur, tantôt seuls, notamment en 1463 et 1473 [3]. Elle a le même rôle en 1483, lors des règlements pour les transports de grains avec Vintimille [4]; puis en 1511 lors de la convention pour la suppression des représailles en matière civile avec Sospel [5].

Mais cette intervention de la communauté a surtout son effet lors du changement du seigneur ou dans les événements importants qui touchent à la vie politique de la seigneurie. En 1457, elle figure comme caution par ses syndics au traité conclu entre Pomelline Frégose et Lambert, l'époux choisi de Claudine, sa petite-fille; un an après, son attitude résolue contribue à assurer le pouvoir au même Lambert, lors du complot tenté par Pomelline.

A aucune époque, la fidélité de la population ne fera défaut aux

[1] Les minutes des notaires Jean de Porta et Jacques Borriglione sont remplies de ces actes communaux pour la période de 1477 à 1506. (Archives du greffe du Tribunal Supérieur de Monaco.)

[2] Archives d'Etat de Gênes, *Materie politiche*, 8.

[3] Archives du Palais de Monaco, A 12, nº 16.

[4] *Documents*, tome 1, page 571.

[5] *Ibid.*, tome 2, page 112.

Grimaldi; c'est elle qui, par son énergie, fait avorter la conspiration, suivie de l'assassinat de Lucien Grimaldi par Barthélemy Doria; c'est elle qui veille à l'observation de la ligne politique qu'elle entend faire suivre par les tuteurs au moment de la minorité d'Honoré Ier; c'est elle enfin qui par trois fois, en parlement général, confirme le pouvoir dont elle a investi Etienne Grimaldi.

Dans certaines occasions graves, on voit apparaître entre les syndics et l'assemblée générale un troisième élément de représentation de l'université qu'on pourrait croire constitué transitoirement pour parer aux difficultés de ces événements, si le tableau des officiers de la commune en 1598, auquel nous avons déjà fait allusion à propos de la juridiction du podestà, n'établissait l'existence de douze conseillers élus tous les ans avec les syndics et constituant un conseil complété par les anciens syndics sortis de charge à la dernière élection.

Faut-il penser que l'institution des douze conseillers est aussi ancienne que celle des syndics? rien ne vient l'établir, quoique leur existence à Menton permette de le supposer par analogie; mais, s'il n'est pas possible d'affirmer que cet organe électif, interposé entre le parlement général et les syndics, est à Monaco antérieur au xvie siècle, on voit déjà figurer un autre élément de la représentation communale monégasque dans une des interventions les plus graves de la commune au milieu du xve siècle, dans l'acte du 16 mars 1458, par lequel le parlement général appela Lambert au gouvernement de la seigneurie après l'attentat de Pomelline Frégose. Les syndics anciens sont nommés dans cet instrument à côté des syndics nouveaux[1], et cela autorise à admettre que cette participation des officiers dernièrement sortis de charge aux délibérations était dès cette époque dans les traditions de la commune.

Quoi qu'il en soit, les conseillers existaient certainement sous le règne d'Augustin Grimaldi, et on a vu l'énergie avec laquelle, s'unissant aux délégués des deux autres seigneuries, ils étaient intervenus à la mort du seigneur-évêque pour exercer une pression efficace sur les tuteurs d'Honoré Ier, appeler les Grimaldi de Gênes et imposer la combinaison qui introduisit Etienne Grimaldi à Monaco[2].

Ces mêmes conseillers rentrent en scène avec la même autorité lors de l'assassinat d'Hercule Ier en 1604; ils organisent la réaction contre les

[1] *Documents*, tome 1, page 289.

[2] *Ibid.*, tome 2, pages ccv et suiv.

conjurés et appellent le prince de Valdetare. Dans ces deux circonstances, on les voit correspondre au nom de la commune, soit qu'ils figurent dans la souscription des lettres avec les castellans, podestà et syndics des trois seigneuries[1], soit que la dénomination unique de conseillers désigne à elle seule les douze élus et les autres officiers[2].

Nous avons vu par quels agents secondaires également élus les différentes affaires ressortissant à l'administration communale recevaient leur exécution, et quel rôle important était réservé par l'organisation judiciaire à ces officiers en les donnant au podestà comme ses plus importants auxiliaires; c'était un lien de plus qui rattachait ce magistrat à la commune en tête de laquelle il figurait dans les parlements généraux. Ces élus sont énumérés en tête du registre des comptes de la commune commençant à la Saint-Michel 1598 dans l'ordre suivant : les quatre syndics, les deux mestrali, chargés de la poursuite des fraudes sur les poids et mesures, les ventes de denrées et les gabelles, les deux arbitres, les deux pacificateurs, deux « sanbarbani » gardes du port, préposés à la surveillance du droit de mer, un caissier, enfin les douze conseillers et les quatre anciens syndics. Tous étaient rééligibles[3].

A l'époque de la mort d'Etienne Grimaldi, la commune jouissait donc de la plénitude de ses prérogatives; le système des parlements généraux qui disparaît partout ailleurs est ici dans toute sa vigueur et on peut dire qu'à ce moment il produit ses fruits les plus remarquables. Tandis qu'à Menton les statuts octroyés par le seigneur avaient réglé les questions de procédure, de juridiction et de police, l'assemblée des habitants à Monaco édictait encore elle-même les règlements de cet ordre.

Pour de semblables occasions, la réunion se faisait avec l'agrément du seigneur sous la présidence du podestà et en la présence de l'auditeur général qui donnait ensuite à la délibération la sanction de sa confirmation nécessaire. C'est ainsi qu'en 1543 et en 1561 furent réglementés en parlement général la police de la pêche, les ventes par les étrangers, l'introduction des marchandises dans le port, la responsabilité des

[1] *Documents*, tome 2, page 478.

[2] *Ibid.*, tome 3, page 353.

[3] Archives communales de Monaco, *Libro della nostra communità di Monaco, del debito et credito et delli debitori*, fol. 1 v°. Ce volume comprend les actes d'administration de la commune entre les années 1590 et 1617.

maîtres à l'occasion de leurs serviteurs étrangers, enfin un tarif complet d'amendes pour les délits en matière rurale[1].

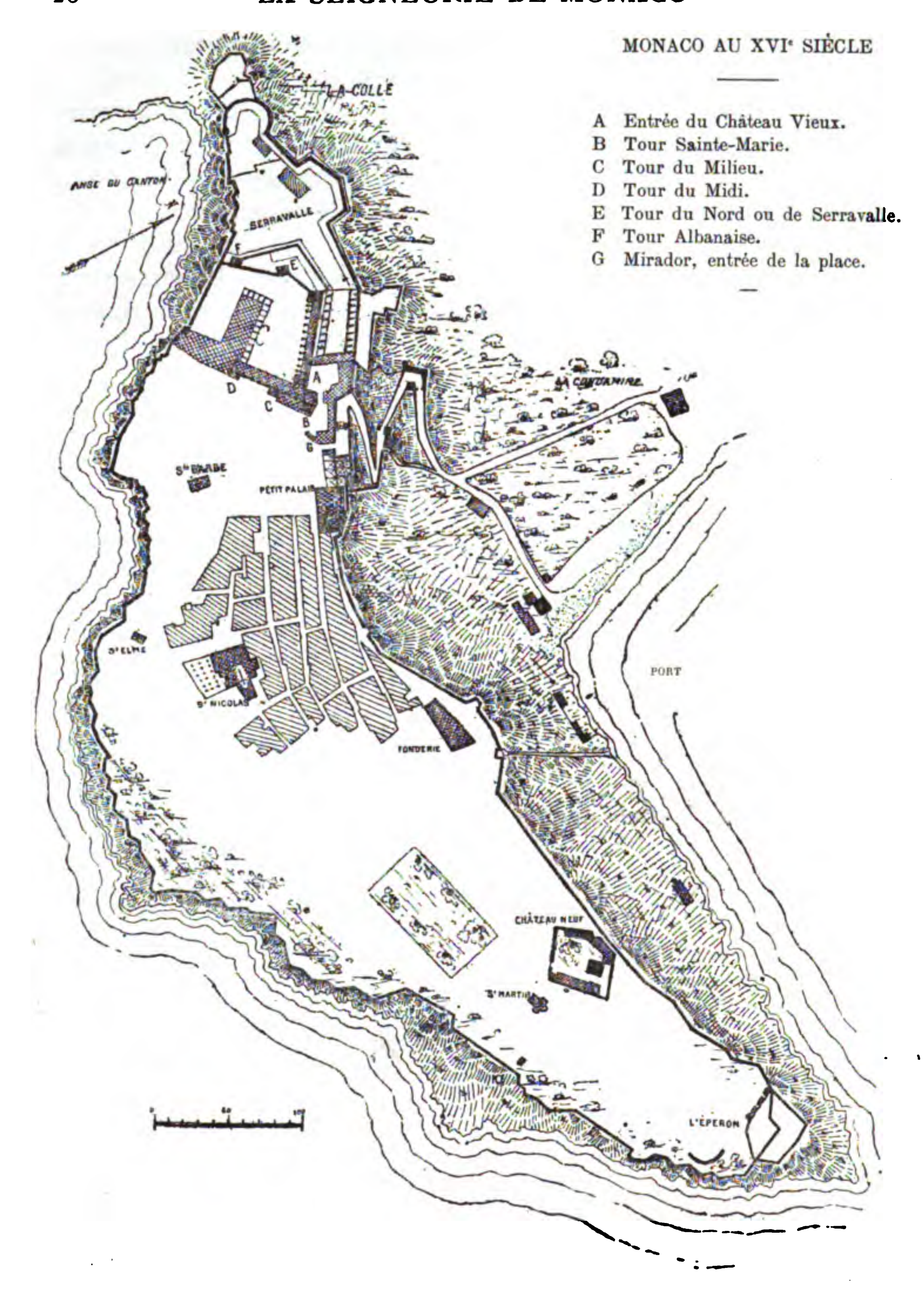
L'œuvre législative du parlement général se révèle surtout dans un statut tout à fait insolite en pays de droit écrit. Une modification apportée par une délibération communale aux règles du droit romain en matière de droit civil est des plus rares, et c'est ce qu'édicta en 1552 la commune de Monaco. Sur l'initiative de ses syndics et avec l'autorisation du seigneur, le parlement général changea l'ordre des successions en cas de décès du père de famille *ab intestat*. Afin d'assurer la conservation des biens dans la famille, les filles furent écartées de la succession au profit des mâles ; il ne leur fut réservé qu'une dot[2].

Il est intéressant de voir une pareille décision prise à Monaco, précisément au moment où le système des délibérations directes de la population tombait partout ailleurs en désuétude.

Cinquante-deux ans plus tard, au début du XVII[e] siècle, nous verrons encore l'assemblée des Monégasques établir, en dehors des règles du droit civil, la tutelle d'Honoré II dans des circonstances particulièrement graves en appelant, en 1604, le prince de Valdetare, au mépris des droits du frère d'Hercule I[er] ; mais ici la question politique primait la question de droit[3], et c'était la troisième fois que la commune intervenait activement dans les questions de tutelle de ses seigneurs. Elle l'avait déjà fait en attribuant en 1458 l'administration de la seigneurie à Lambert pendant la minorité de Claudine et avant la célébration de son mariage ; elle avait surtout pris une part prépondérante à l'établissement de l'autorité d'Etienne Grimaldi en l'imposant à la tutrice légitime.

La ratification des pouvoirs du tuteur d'Honoré II faite en 1608, lorsque fut connu le testament d'Hercule I[er], est la dernière manifestation de ces parlements généraux[4]. Les tendances politiques du prince de Valdetare allaient faire prédominer dans la seigneurie un régime purement autoritaire sous lequel devait fatalement disparaître cette liberté communale, alors vieille de près de quatre siècles, et qui avait été pendant si longtemps la sauvegarde et l'appui des Grimaldi.

[1] *Documents*, tome 3, pages 15 et 113.
[2] *Ibid.*, page 95.
[3] *Ibid.*, page 354.
[4] *Ibid.*, page 400.



MONACO AU XVIe SIÈCLE

A Entrée du Château Vieux.
B Tour Sainte-Marie.
C Tour du Milieu.
D Tour du Midi.
E Tour du Nord ou de Serravalle.
F Tour Albanaise.
G Mirador, entrée de la place.

III

LES FORTIFICATIONS DE MONACO

Monaco avait été, du XIIIe au XVe siècle, une forteresse à laquelle on avait rarement osé s'attaquer, et le glorieux siège soutenu contre les Génois en 1506 avait encore accru sa réputation de place inexpugnable; néanmoins, au milieu du XVIe siècle, les progrès dans l'art des sièges et l'usage perferctionné de l'artillerie exigeaient de nombreuses modifications à ses fortifications. Les points vulnérables qui avaient été révélés en 1506 demandaient à être soigneusement mis à l'abri.

A l'époque de ce siège, le rôle important des contremines comme engins de défense de la place, signalé par les historiens contemporains, notamment par Marino Sanuto[1], montre que les fortifications avaient été déjà l'objet de travaux sérieux de la part de Lambert et de Jean II; il avait pourtant fallu l'héroïsme de Lucien et des Monégasques pour arrêter l'effort des Génois aux points les plus faibles.

Entièrement protégée du côté de la mer, à l'ouest et au sud, par des escarpements à pic, la forteresse de Monaco présentait du côté du port et de la terre ferme de nombreux endroits accessibles. Lorsqu'au XIIIe siècle les Génois étaient venus fortifier le rocher, ils avaient, enfermé le plateau dans une ceiniure de murailles et construit aux deux points les plus abordables deux châteaux qui commandaient l'ensemble de la presqu'île[2]. Le plus considérable, le Château Vieux, était placé au dessus du col qui séparait le rocher des escarpements du côté de la Turbie et de la Tête-de-Chien, le second, le Château Neuf, s'élevait sur la partie antérieure, près de la pointe du promontoire et à l'entrée du port[3].

Entre ces deux citadelles, les maisons de la ville formaient trois rues parrallèles courant dans le sens de la longueur du plateau et débouchant du côté du Château Vieux sur une place qui en laissait les approches découvertes sur une largeur d'environ quatre-vingts mètres. La cité monégasque, dont la population paraît n'avoir pas sensiblement augmenté du XIVe au XVIIe siècle, demeure restreinte à un petit nombre de maisons

[1] *Documents*, tome 2, page LV.

[2] Voy. l'introduction au tome 1er de nos *Documents*, page XLVIII.

[3] L'emplacement où avait été élevé le Château Neuf est maintenant occupé par l'Hôtel-Dieu.

groupées depuis la place jusqu'à un point qui ne dépassait pas la partie du rocher dominant le fond du port en arrière des escarpements qui, par leur prolongement, formaient la rive méridionale. En sorte que la surface bâtie n'occupait pas le tiers du plateau entre les deux châteaux.

Les longues courtines qui reliaient les deux citadelles ont été dépeintes par l'ingénieur milanais Sagremore Visconti, en 1469, comme de construction assez faible[1]; quoique des réparations eussent été faites, la place était toujours abordable sur plusieurs points, et les incidents du siège de 1506 établissent qu'en avant et en arrière du Château Vieux, vers la terre ferme et à l'Eperon, à l'entrée du port, la disposition du terrain avait permis à l'ennemi de pousser jusqu'au pied de l'enceinte, de la battre en brèche et d'en tenter l'assaut.

La nécessité s'imposait donc de barrer les pentes par des ouvrages qui arrêtassent l'ennemi. Sous le règne de Lucien on avait développé surtout le système des contremines et établi des fausses portes[2]. Après la mort du seigneur assassiné, Augustin Grimaldi avait continué les constructions, mais ce sont encore les contremines qui attirèrent spécialement l'attention de Charles-Quint lors de sa visite en 1529[3].

Le seigneur-évêque eut pour principal objectif de mettre à l'abri d'une surprise le front de la place qui regardait le port jusqu'à la pointe de la presqu'île; des ouvrages à deux étages y furent établis. De ce travail il ne reste rien depuis qu'en 1712 le fort Antoine a été élevé sur l'emplacement de l'Eperon[4].

L'enceinte renforcée sur tout ce front fut protégée par des sapes; mais on s'appliqua surtout aux ouvrages qui devaient garantir la montée et l'entrée de la forteresse. Ces points étaient dominés par le flanc nord-est du Château Vieux, dont les hautes murailles crénelées étaient munies de larges terrasses élevées sur des salles voûtées.

[1] *Documents*, tome 2, page 452.

[2] C'était par ces fausses portes et les contremines établies du côté de Serravalle que les soldats des galères d'André Doria devaient être introduits dans la place après l'assassinat de Lucien Grimaldi, (*Documents*, tome 2, page 730.)

[3] *Ibid.*, page 834.

[4] Nous nous servons, pour la description des travaux accomplis par Augustin et Etienne Grimaldi, d'un plan fait en 1637, qui donne l'état des fortifications antérieurement aux modifications apportées sous le prince Antoine Ier, de 1706 à 1713. Ce plan, qui fait partie des Archives du Palais de Monaco, a été suivi pour dresser celui que nous avons inséré plus haut à la page 26.

Le chemin d'accès à la place partait du port, s'élevait à l'abri d'un mur régnant sur tout son parcours et flanqué de tours de distance en distance; il longeait un escarpement en saillie de ce côté du rocher et suivait une déclivité en pente très accessible, qui conduisait jusqu'au pied même des remparts[1]. Après avoir rencontré dans la montée une première porte, il aboutissait alors près de l'angle oriental du Château-Vieux. Cet angle se reliait à l'enceinte de la ville par une haute tour dite tour Sainte-Marie, à gauche de laquelle un portail, garni d'une herse et surmonté d'une terrasse et d'une galerie, donnait entrée dans la ville[2].

Augustin Grimaldi modifia profondément cette disposition et l'entrée de la place en interposant en avant des remparts du château de nouveaux ouvrages. Des sapes coupèrent les pentes naturellles du rocher, tandis que des remblais considérables, élevés au niveau du sol de la ville, agrandissaient par des terrasses le plateau aux dépens de cette pente. Un nouveau rempart parrallèle au mur du château coupa la montée et fit incliner à angle aigu le chemin qui fut encaissé dans un couloir fermé du côté de l'escarpement par une seconde muraille parallèle. Au dessus et en arrière du tournant ainsi obtenu, l'enceinte s'avançant en forme de bastion défilait le couloir. Une fois engagé dans cet espace entièrement muré on rencontrait une porte, la troisième nouvellement construite dans la montée, précédée d'un pont-levis. Ce point dépassé, il fallait tourner encore une fois sur la droite pour atteindre enfin l'angle nord de la grande place existant entre le château et les trois rues composant la ville. Dans cette dernière partie de la montée on passait sous un bâtiment voûté, dont la partie supérieure était disposée en terrasse, dominant la pente naturelle du terrain et les lacets du chemin. Ce bâtiment prit le nom de « Mirador »; il était suivi de plusieurs salles ouvertes à la fois du côté du port et du côté de la ville, et il se prolongeait jusqu'aux premières maisons[3].

[1] La rampe actuelle, à la suite des travaux de sape exécutés de 1705 à 1713, a été rejetée dans l'escarpement et établie en corniche avec une partie sur arcades, ménageant un pont-levis à la première porte de l'avancée.

[2] Les minutes du notaire Jean de Porta mentionnent, dans de nombreux actes entre 1477 et 1490, les deux portes et la disposition du portail à herse de l'entrée.

[3] Les salles à la suite du *Mirador*, appelées « *les Cabanes* », qui allaient rejoindre le *Petit Palais*, dont nous parlerons plus bas, disparurent en 1706, lors de la construction de la batterie qui domine la Condamine.

L'entrée de la ville était devenue, par suite de ces travaux, indépendante du château qui ne la commandait plus.

Augustin Grimaldi ne vit pas l'achèvement de ces ouvrages. La nouvelle entrée de la forteresse ne fut terminée que neuf mois après sa mort sous le règne d'Honoré Ier, le 10 janvier 1533, ainsi que le rappelle une inscription placée sur le linteau de la porte en arrière du pont-levis dont nous venons de parler :

. H . HIS . G .
. DIE . IO . JANVARII . 1533 . [1]

Le nouveau rempart élevé en avant du flanc nord-est du château avait été prolongé au delà du point où il défendait le chemin de montée à la place, et ce prolongement, couronnant les hauts escarpements au dessus de la Condamine, servit d'amorce aux travaux considérables qui enfermèrent dans la place le grand espace laissé libre jusqu'alors entre les murailles du château et le col qui sépare le rocher de Monaco de la terre ferme en face des escarpements de la Tête-de-Chien.

Cet espace qui domine le col et qui a pris de cette position topographique le nom de Serravalle, avait été jugé assez inaccessible par les constructeurs du Château Vieux pour avoir été laissé hors de l'enceinte.

Cette sécurité faillit causer la ruine de Monaco, lors du siège des Génois. De ce côté, le château était seulement défendu par un mur de clôture partant des escarpemonts au dessus de la Condamine et formant en avant de la vieille tour du XIIIe siècle, nommée tour de Serravalle dans les documents du XVIe siècle [2], une ligne brisée en forme de bastion et crénelée, aboutissant à l'ouest à une autre tour qui dominait de ce côté à pic l'anse du Canton; c'était la tour Albanaise qui a joué un rôle si important dans le siège de 1506. On s'était contenté alors de pratiquer dans cet espace ouvert des contremines en grand nombre [3].

Cependant, ce côté de la place était rien moins qu'inaccessible. Le sol au-dessous de cette partie du rocher se relevait fortement en rampe

[1] Chacun des points que nous indiquons entre les mots est occupé dans l'inscription par un petit losange, signe héraldique des Grimaldi.

[2] Cette tour est maintenant dite *Tour du Nord*.

[3] La traverse crénelée de Serravalle est tout à fait visible encore sur le plan de 1637, dont nous avons déjà parlé. La tour Albanaise, sur le bord de l'escarpement, avait alors disparu, par suite des terrassements exécutés de ce côté.

depuis la plaine de la Condamine, formant une espèce d'isthme qui s'élargissait, rendant l'accès des hauteurs de Serravalle relativement facile à l'endroit encore appelé aujourd'hui « la Colle ».

De nos jours, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer[1], les énormes travaux de sape exécutés au XVI[e] siècle, mais surtout au XVIII[e], et plus récemment encore les déblais occasionnés par la construction du chemin de fer et de deux grandes routes qui traversent ce point, ont rendu ce site tout à fait méconnaissable en baissant profondément jusqu'à le faire disparaître le seuil de la Colle, si habilement choisi par les ingénieurs génois comme point de leur principale attaque.

Les nouvelles fortifications eurent pour objectif d'embrasser dans une vaste enceinte la totalité de la surface de Serravalle. On prolongea, ainsi que nous venons de le dire, le nouveau rempart qui dominait la montée du port par une haute courtine soudée à un grand bastion s'avançant au nord entre la Condamine et la Colle. Ce bastion, placé à l'endroit où la déclivité offrait la pente la plus douce, fut surélevé au dessus du terrain de façon à ce que sa terrasse dépassât le plus haut niveau du sol du château. Une seconde courtine à l'ouest se relia à un autre bastion semi-circulaire, sommé d'une terrasse en chemin de ronde et d'un parapet. Cette tour, posée sur un rocher en saillie qui faisait à cet endroit un retour en avant de la masse de l'escarpement au dessus de l'anse, dissimulait des escaliers descendant jusqu'au rivage et aboutissant à une poterne cachée dans l'anfractuosité. C'était, on le voit, une vaste barbacane qui est restée jusqu'à nos jours sans grandes modifications[2].

Cette puissante ligne de fortifications englobait donc entièrement jusqu'aux parties les plus basses du plateau de Monaco, et constituait à l'opposite de la ville une vaste place d'armes, doublant les défenses

[1] *Documents*, tome I, page XLVII.

[2] On pourrait penser que l'heureuse disposition de ce rocher ait été, dès une époque ancienne, utilisée pour placer de ce côté une porte de secours. Il n'en est rien : lors du siège de 1506, les émissaires venus de Nice et abordant par l'anse du Canton, sont hissés dans la place au moyen de cordes. Mais il paraît certain que dès la fin du règne de Lucien les escaliers et la poterne étaient déjà établis.

Il est très facile de se rendre compte du côté du Canton des importants terrassements qui durent être exécutés pour s'avancer si avant sur les pentes de Serravalle. La ligne de roches sur laquelle est assis le mur de soutènement de la terrasse du Palais offre un rampant qui indique nettement cette pente.

du château par de nouveaux remparts qui défiaient la surprise et l'escalade.

Si Etienne Grimaldi trouva les fortifications nouvelles en partie commencées, il les poussa avec une extrême activité. Les travaux les plus importants devaient être achevés lors du siège de Nice en 1543; c'est, en effet, non pas dans Serravalle, mais au pied de ses murailles que le parlementaire envoyé par le seigneur d'Antibes est reçu [1]. Serravalle était donc dès lors fermé par son bastion et ses courtines.

Le gouverneur renforça les remparts sur toute la circonférence en les renouvelant sur beaucoup de points par une maçonnerie soignée et en les munissant d'un parapet, orné à sa base d'un cordon qui se retrouve sur toutes les parties restées intactes comme la marque de son œuvre. Il voulut consacrer son souvenir sur ces murailles. Il choisit, pour placer l'inscription commémorative, le point le plus apparent des nouvelles fortifications. C'est sur le saillant du grand bastion de Serravalle qu'on peut encore la voir fièrement posée dans un endroit maintenant inaccessible. Deux plaques carrées, en marbre blanc, séparées par l'écusson des Grimaldi, portent, celle de droite le nom d'Honoré Grimaldi, celle de gauche celui d'Etienne, laissant ainsi un signe durable de l'administration du gouverneur de Monaco et de la dualité dans le pouvoir souverain qu'Etienne avait établie à son profit.

Après les travaux d'Etienne il restait peu à faire; cependant, à la fin du XVIe siècle, on éleva un certain nombre d'ouvrages extérieurs sur plusieurs points, notamment à l'Eperon. Les plus considérables furent ceux exécutés sur le rocher qui fait saillie du côté de la Condamine, dominant la montée de la place, et ceux qui fermèrent les approches en avant de la grosse tour ronde de Serravalle, là où se voit dans la maçonnerie du rempart inférieur l'écusson de Charles II. Ces deux derniers ouvrages, qui formaient, en ces points importants, de nouvelles lignes, furent mis en communication avec l'intérieur de l'enceinte par des galeries souterraines, dans l'une desquelles se trouve encore un cartouche portant la date de 1585.

De nouveaux perfectionnements ont été apportés, au XVIIIe siècle, aux défenses de Monaco; mais dans leur ensemble, les travaux d'Etienne Grimaldi n'ont pas subi de changements très apparents, et c'est à lui que

[1] *Documents,* tome 3, page 22.

revient l'honneur d'avoir donné à la vieille forteresse l'aspect si imposant et si original de ses remparts et de ses hauts bastions.

L'armement d'un aussi grand développement de fortifications nécessitait la création d'une nombreuse artillerie. Etienne Grimaldi y pourvut en établissant une fonderie où il fit couler un certain nombre de pièces, opération qui fut continuée après lui. Cette fonderie était située près du rempart dominant le port à l'extrémité des maisons de la ville du côté du Château Neuf. Il installa dans le Château Neuf même un moulin pour la fabrication de la poudre; quatre poudrières furent réparties sur le plateau.

L'inventaire des biens d'Hercule Ier, en 1605, montre quelle était l'importance de l'artillerie de Monaco [1]. Le nombre des bouches à feu qui garnissaient alors le périmètre de la forteresse s'élevait à cinquante pièces de tout calibre et de tout modèle. Sur ce nombre dix avaient été fondues par les soins d'Etienne Grimaldi; elles portaient sur la culasse une tête de moine et sur la volée les armes des Grimaldi avec la légende *H. G. Stephano Gubernante.* Trois autres, coulées à la fin du règne d'Honoré Ier, portaient également le moine et les armes de Grimaldi avec la légende *H. G. Deo juvante.* Trente-sept pièces paraissent avoir eu les provenances les plus diverses; la plupart durent être fabriquées à la fin du XVIe siècle à Monaco, mais un certain nombre étaient antérieures à Etienne et au nombre de celles-ci un gros canon, nommé *il Mottone,* à cause de l'ornement qu'il portait dans un réseau de feuillage, était placé sur la tour du Château Neuf, tandis qu'un autre dénommé *il Francese,* orné de fleurs de lis, dont le nom indique l'origine, était braqué sur le bastion de Saint-Elme dominant la pleine mer, au sud-ouest.

Trois arsenaux établis au Château Vieux, à la fonderie et au Château Neuf se partageaient le dépôt des autres armes.

IV

LE CHATEAU VIEUX

Les fortifications nouvelles dont nous venons de relater la construction effectuée depuis le règne de Lucien jusqu'au milieu de celui d'Honoré Ier avaient renfermé le Château Vieux dans une nouvelle

[1] Archives du Palais de Monaco, A 25, no 1, pièce 2, page 112 et suiv.

ceinture de remparts; en sorte que son enceinte ne formait plus, sur les côtés extérieurs, qu'une seconde ligne de défense à l'abri d'une attaque directe. Cette disposition contribua aux transformations successives qui développèrent sur tout le périmètre de la vieille forteresse les logis indispensables à l'habitation du seigneur et d'un personnel d'officiers et de serviteurs qui s'était beaucoup accru depuis le milieu du xve siècle.

Nous avons déjà, à plusieurs reprises, indiqué la disposition de la citadelle élevée en 1215 par les Génois sur la partie postérieure du rocher de Monaco. L'ensemble du Château Vieux primitif se composait d'une enceinte de murailles d'une hauteur de trente-sept palmes génoises [1] sur une épaisseur de six palmes [2], bordant dans toute sa longueur la place de l'autre côté de laquelle s'élevèrent les maisons de la ville, et venant s'arrêter à la déclivité rapide du plateau au-dessus de la Condamine. A cet endroit, l'enceinte tournant à angle droit se dirigeait le long de la hauteur jusqu'au dessus de la Colle et à l'origine des pentes de Serravalle; de là, elle rejoignait l'escarpement de l'ouest, embrassant ainsi toute la partie supérieure du plateau sur une surface d'environ cent mètres de large sur cent cinquante de longueur.

Ce plateau se trouvait donc entièrement séparé par la citadelle des déclivités de Serravalle du côté de la Tête-de-Chien.

Quatre tours quadrangulaires, garnies de créneaux échancrés et formant saillie de toute leur épaisseur sur les remparts, flanquaient les faces antérieure et postérieure de ce périmètre. Trois d'entre elles s'élevaient sur la face antérieure regardant la ville; celle qui s'élevait le plus à l'ouest était éloignée de l'escarpement et laissait de ce côté un espace vide occupant au moins un tiers de ce front, et fermé par un simple mur de clôture sans rempart. Il y avait primitivement en cet endroit un retour de la fortification faisant face à l'escarpement dont il reste de gros murs dans le massif de l'aile des grands appartements en arrière de la tour de l'Ouest, démolie sous le prince Honoré V [3]. A l'origine,

[1] Neuf mètres 17 centimètres. — Cette hauteur est donnée par Ogerius Panis dans le passage de ses annales qui relate la fondation du Château Vieux par Fulco del Castello au mois de juin 1215. (Muratori, *Rerum italicorum scriptores,* VI, col. 408.

[2] Un mètre 49 centimètres. — La palme génoise était de 0^m 24776.

[3] On trouvera sur le plan de Monaco, page xxvi, les constructions primitives du Château Vieux indiquées en noir. Le gros mur en équerre sur la tour de l'Ouest s'y trouve représenté.

une déclivité très rapide couronnait l'escarpement jusqu'à la ligne de rempart dont ce gros mur faisait partie, ce qui explique comment il n'avait pas été jugé nécessaire de continuer la fortification jusqu'à la crête sur l'anse du Canton. Lorsque l'aile des grands appartements fut construite, on nivela cette déclivité par une terrasse qui élargit le plateau de ce côté.

La tour du Milieu partageait le reste de la façade en deux parties à peu près égales jusqu'à la tour Sainte-Marie, qui formait l'angle de la citadelle à l'est et dominait la montée. Cette tour se reliait à gauche aux remparts couronnant le plateau au dessus du port, dans la direction du Château Neuf, par un portail garni d'une herse qui donnait à son pied entrée dans la ville.

La porte du Château Vieux était presque attenante à droite de la tour Sainte-Marie; elle s'ouvrait dans un pavillon carré à deux étages voûtés et crénelés, qui interrompait le rempart et les chemins de ronde; une construction semblable avait été élevée à l'angle opposé, à l'autre bout du front regardant la Condamine. Elle se rejoignait à cet endroit à la quatrième tour, placée au milieu de l'enceinte sur Serravalle.

Postérieurement à la construction primitive, on ajouta de ce côté et contre l'escarpement inaccessible de l'anse du Canton, une cinquième tour, la tour Albanaise, qui joua un grand rôle dans le siège de 1506; à la même époque, on couvrit la tour de Serravalle par une traverse, formée d'un rempart crénelé, faisant un saillant sur la déclivité.

Dès l'origine, il fallut ménager dans l'intérieur de cette enceinte des logis pour la garnison et les arsenaux. Des constructions élevées en arrière des remparts fournirent d'abord d'assez vastes abris; on appuya contre la muraille des salles voûtées, dont la partie supérieure formait une longue terrasse à la hauteur des créneaux. L'une de ces salles, contre la courtine dominant la Condamine, la plus rapprochée de la porte d'entrée du château, fut disposée pour une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste, destinée aux Génois habitant la forteresse et fondée en vertu d'une bulle d'Innocent IV de 1247 [1].

Tout d'abord, il semble qu'on ne disposa pas dans cette enceinte d'édifice pour l'habitation, soit du castellan génois, soit des chefs guelfes ou des premiers seigneurs Grimaldi qui s'installèrent au XIV[e] siècle

[1] *Liber jurium reipublice Genovensis*, I, col. 1025.

dans la forteresse. Leur résidence habituelle fut établie dans un bâtiment situé de l'autre côté de la porte, le long des remparts et contigu aux maisons de la ville. Ce bâtiment, beaucoup plus rapproché du château que la maison actuelle qui occupe une partie de son emplacement, communiquait avec le Château Vieux par une galerie et une terrasse au dessus du portail de l'entrée, en sorte qu'il était compris dans les dépendances de la citadelle. C'est le *Petit Palais,* où l'acte relatif au paiement de la garnison angevine montre les chefs de ce corps auxiliaire du roi de Sicile installés en 1419, au moment où ils vont évacuer la forteresse. Dans cet acte, comme dans le testament de Catalan, le Petit Palais est formellement indiqué comme faisant, malgré sa position extérieure, partie intégrante du Château Vieux[1], et un acte notarié de 1504 est donné *dans la longue galerie du Château Vieux, près de l'escalier du Petit Palais de ce château*[2].

Cette galerie disparut lorsque la construction de la nouvelle entrée de la ville et du Mirador sous Augustin Grimaldi avança le rempart; une partie dut constituer les salles voûtées des *Cabanes,* du côté de la grande place, dont nous avons parlé plus haut[3]. L'inventaire dressé après la mort d'Honoré II en 1663 est le dernier document où il soit question du *Parasetto*[4]*;* il mentionne un passage souterrain, qui le faisait communiquer avec le Palais, passage qui avait dû remplacer la galerie lors de la construction du Mirador, et qui a lui-même disparu dans les travaux qui bouleversèrent les abords de l'entrée de la ville lors de la création de la batterie en 1706.

Les plus anciens textes où il soit question du Château Vieux nous signalent en même temps que le Petit Palais l'existence dans l'intérieur même de la citadelle de grands logements, sans que nous puissions

[1] La quittance de la compagnie angevine du 11 février 1419 est donnée « in Parvo Palatio dicti Castri Veteris »; le testament de Catalan est également rédigé « in Castro Vetulo, in Parvo Palatio dicti castri ». (*Documents,* tome 1, pages 13 et 273.)

[2] « In gallaria lunga castri Monaci apud graderium Palayseti ejusdem castri ». (Minutes de Jacques Borriglione aux Archives du Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco.)

[3] Le Petit Palais, dit *Palazetto* ou *Parasetto,* fut vendu en 1645 à Antoine Minotti, à charge de refaire la façade à l'alignement des autres maisons de la place. (Archives du Palais de Monaco, A 28, nº 29.)

[4] Archives du Palais de Monaco, A 30, nº 15.

établir si ces logements furent antérieurs ou postérieurs à cette habitation extérieure. Ils furent obtenus par la construction d'une grande aile perpendiculaire à l'enceinte du côté de la ville et se prolongeant dans la direction de Serravalle, sans atteindre la clôture de ce côté. La construction de ce corps de logis forma une grande cour intérieure, tandis que du côté de la mer régnait encore un espace de plus de vingt mètres jusqu'à l'escarpement dominant l'anse du Canton.

Les documents des premières années du xve siècle faisant expressément mention de cette aile, sa construction doit nécessairement remonter à la domination de Charles Ier Grimaldi, car on ne peut supposer que pendant l'occupation génoise aucune cause ait pu donner l'occasion d'augmenter les logis du Château. C'est là que dut habiter le pape Benoît XIII, Pierre de Luna, à l'époque de son voyage à Gênes, alors que pendant son séjour à Monaco au mois d'août 1405, un de ses compagnons, Michel de Salva, cardinal de Pampelune, y mourut de la peste [1].

La grande aile était élevée d'un étage sur la cour; la pièce principale en occupait au milieu toute l'épaisseur; on y accédait directement par un escalier extérieur. Cette salle est appelée, dans le plus ancien acte relatif aux constructions intérieures du Château, *Camera paramenti*. C'est là que peu de semaines après leur rentrée dans Monaco, les fils de Rainier Grimaldi faisaient, le 5 juin 1419, l'inféodation d'une terre au cap d'Ail [2]. Sous Jean Ier, elle est nommée dans le testament de ce seigneur *Grande chambre*, en 1454 [3]. C'est la *Salle Grimaldi*, qui est restée jusqu'à nos jours la pièce principale du Palais [4].

Cette aile, dite maintenant « des grands appartements », se raccordait au rempart du côté de la ville en arrière de la tour de l'Ouest [5], et les salles voûtées supportant la terrasse du rempart avaient reçu à cet endroit, dès l'époque de Jean Ier, une partie des dépendances de l'habitation des

[1] Zurita, lib. x, cap. 78.

[2] *Documents*, tome 1, page 12.

[3] *Ibid.*, page 243.

[4] On trouve pour la première fois le nom de *Sala Grimalda* dans un acte du notaire Antonio Raimondo, du 18 avril 1533. (Archives du Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco.)

[5] Cette tour, qui a été démolie en même temps que le logis avançant jusqu'à l'escarpement occidental sous le prince Honoré V, fut, à cette époque, reportée à l'angle de la nouvelle façade des grands appartements sur la terrasse, et édifiée dans l'alignement de cet angle sans aucune saillie.

seigneurs. Les cuisines y étaient établies dans un premier étage construit sur la terrasse et sont toujours restées en cet endroit; c'est dans la « chambre sous la cuisine » que furent signés en 1445 les articles du mariage de Bartholomée Grimaldi avec Pierre Frégose[1].

Ces logis furent surélevés d'un second étage, sous Lambert Grimaldi, sur la totalité du mur d'enceinte faisant face à la ville; on doubla en outre ce bâtiment entre les tours Sainte-Marie et du Milieu par une construction extérieure et un peu en avant de leur alignement; cette construction formait, au second étage, une galerie ou loggia mentionnée dès 1485 dans les actes de Jean de Porta sous le nom de *Loggia nuova*[2], qu'on trouve plus tard, et notamment dans la relation de l'assassinat de Lucien Grimaldi, désignée sous le nom de *Grande loggia*[3].

Jean II, en ajoutant de nouveaux logements à ceux construits par son père, continua l'aménagement de nouveaux appartements derrière la grande loggia; il créa ainsi une vaste salle, qui devint la « salle ou chambre neuve du château », par opposition à l'ancienne, la salle Grimaldi; elle s'ouvrait sur la loggia et l'on en trouve mention en 1496[4]. C'est la salle des Gardes actuelle.

Du même côté, et afin de faire communiquer les deux tours au dessus de la grande loggia, une galerie embrassa la tour Sainte-Marie. Cette galerie régnait à la hauteur de la terrasse qui couvrait la loggia, au sommet d'un mur de face élevé sur la place devant la tour, tandis que sur le côté regardant la montée elle était soutenue par un grand arc élevé à la hauteur des deux étages. Dans l'espace compris entre la tour et le pavillon où s'ouvrait la porte du Château existait une terrasse d'où un escalier montait à la galerie. La galerie de la tour Sainte-Marie paraît dans les actes de Porta en 1499[5]. Elle a subsisté jusqu'à la reconstruction de cette tour en 1887.

L'aspect extérieur du Château sur la place ne changea plus pendant un siècle et demi. Les tours du Milieu et Sainte-Marie ne faisaient

[1] *Documents*, tome 1, page 161.

[2] Registre 1 de J. de Porta, fol. 147.

[3] *Documents*, tome 2, page 177.

[4] Reg. 1 de Porta. — « Acta fuerunt « in loggia nova que est extra cameram « magnam novam ejusdem magnifici do- « mini. »

[5] *Ibid.*, fol. 173. — « In galaria juxta « turrim Sancte Marie prope logiam « novam. » — On trouve au registre de Jacques Borriglione pour 1505 une description encore plus explicite : « Super « galeriam que circumdat turrim Sancti « Marie ».

plus saillie, mais la grande loggia qui les réunissait les laissait apparentes; et c'est ainsi que le plan dressé en 1602, que nous reproduisons à la fin de ce volume, représente les deux étages construits entre les tours. Elles ne disparurent que sous le règne d'Honoré II, lorsque de nouvelles constructions et galeries extérieures eurent fermé la grande loggia et en eurent fait un appartement intérieur en noyant la tour du Milieu dans les logis ainsi obtenus, en avançant sur la place.

Lucien Grimaldi ne paraît s'être occupé que d'un bâtiment à deux étages élevé sur la place, dans l'alignement de la face extérieure de la tour de l'Ouest et prolongé jusqu'au bord du rocher, du côté du Canton. Les chambres, assez nombreuses, de cette aile s'éclairaient par neuf fenêtres. Afin de rendre ces pièces indépendantes, on leur adossa en arrière une construction qui forma une nouvelle galerie fermée de fenêtres sur laquelle ces chambres purent s'ouvrir, et qui, pénétrant dans la grande aile, mettait ces appartements en communication avec les pièces avoisinant la grande salle. Cette galerie est la *Galerie neuve* dont il est question dans la relation de l'assassinat de Lucien, et dont la dernière pièce au fond, près de l'escarpement, fut le théâtre de la tragédie du 22 août 1523[1].

Les détails que nous a transmis cette relation démontrent qu'il n'y avait pas encore à cette époque de galerie sur la cour pour faire communiquer extérieurement les diverses salles de l'aile des grands appartements au premier étage. Un simple escalier montait en face de la grande salle; c'est là que fût traîné le cadavre de Lucien.

La cour du château n'avait donc aucune décoration architecturale; les fenêtres de l'aile et celles en retour des logis du côté de la place s'ouvraient sans ordre tandis que la terrasse du nord-est existait toujours au dessus de la chapelle et des salles voûtées, entre le gros pavillon crénelé où s'ouvrait la porte de la forteresse et le pavillon semblable formant l'angle à l'autre bout. Au fond s'élevait la tour de Serravalle et son rempart.

Tel était l'aspect froid et sombre que devait avoir la cour intérieure du Château lorsque Etienne prit en main la tutelle d'Honoré Ier et

[1] Nous avons déjà dit que cette galerie et l'aile dont elle faisait partie ont disparu sous le règne d'Honoré V, en même temps que la tour de l'Ouest.

l'administration des seigneuries. Il apportait de Gênes des habitudes fastueuses et des tendances artistiques; c'était le moment où la cité de marbre se transformait. Tout en donnant aux appartements le développement que nécessitait l'augmentation continue du nombre des serviteurs et des officiers qui y étaient logés, le tuteur d'Honoré Ier pensa à créer en avant de la grande aile une construction monumentale qui rappelât l'ordonnance somptueuse des palais génois. Un portique à deux étages fut élevé contre le mur des grands appartements sur toute leur longueur; il se composa de deux rangs dc douze arcades superposées en cintres surbaissés reposant sur des colonnes doriques très simples. Les baies de l'étage supérieur furent ornées de balustrades en marbre blanc; un escalier, que le plan de 1602 nous montre ayant déjà la forme semi-circulaire, accédait à la galerie supérieure en face de la grande salle.

La nécessité de ménager des logements décida ensuite Etienne à utiliser la terrasse du nord-est sur laquelle il entreprit d'élever une aile parallèle aux grands appartements; mais, par une raison qui nous échappe, le style de décoration donné à ce côté de la cour différa entièrement de celui du grand portique qui faisait face, quoique les deux constructions soient à peu près contemporaines.

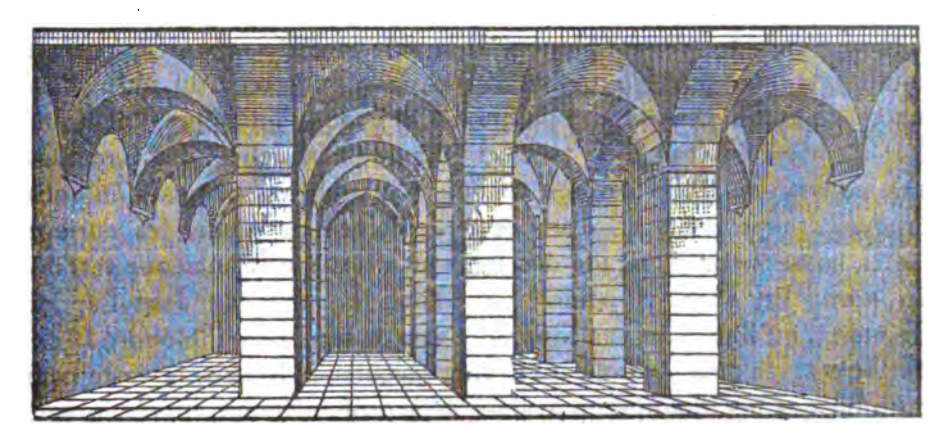
L'inconvénient qui serait résulté d'une galerie trop profonde rétrécissant la cour, dut être une des raisons qui occasionnèrent ce disparate, comme aussi la nécessité de ménager la lumière à la salle des Gardes derrière la grande loggia.

En tous cas, la terrasse était trop étroite pour supporter des chambres suffisamment logeables; on élargit sa surface en élevant en avant des salles basses du rez-de-chaussée un portique de douze arcades en anse de panier auquel on donna pour profondeur la saillie que faisait sur la cour le pavillon de la porte d'entrée, en sorte que ce portique fut placé dans l'alignement du mur de face intérieur de ce pavillon. Sur cet espace ainsi élargi on construisit deux étages qui furent élevés à la hauteur des deux pavillons formant aux deux bouts l'extrémité de l'ancien rempart. La nouvelle construction présenta, en face de la double galerie de la grande aile, une façade sur arcades percée de petites fenêtres. L'effet en était encore lourd et sans élégance; nous allons voir comment on pourvut à sa décoration.

La cour se trouva donc entourée de bâtiments de deux étages d'une

hauteur uniforme excepté au fond, où la tour de Serravalle et le rempart qui la reliait au château continuèrent à être visibles [1].

L'année 1552 vit s'achever la grande citerne creusée dans le roc au milieu de la cour d'honneur. Cette citerne mesure une profondeur de cinq mètres, sur une longueur de vingt et sur une largeur de dix-huit; sa voûte et supportée par neuf piliers massifs dont les assises sont appereillées; elle peut contenir environ 1,700 mètres cubes d'eau de pluie.



Grande citerne du Palais de Monaco terminée en 1552

Une petite plaque de marbre placée sur le pilier du milieu porte l'inscription suivante :

H. G.
STEPHANO
GUBERNANTE
M. D. L. II.

Il est probable que lorque la citerne fut achevée, les constructions des deux ailes sur la cour étaient terminées.

[1] Voyez sur le plan de 1602, à la fin de cette étude, la vue cavalière du Château Vieux où sont distinctes les galeries et la tour de Serravalle. — Le plan en couleur, placé également à la fin, indique par ses teintes différentes, la succession des travaux depuis la fondation du Château Vieux, jusqu'au XVIII[e] siècle.

Etienne avait installé sa demeure dans la partie orientale du château où un acte relatif à la procédure de la succession de Jeanne de Pontevès, en 1548, montre sa nouvelle chambre installée[1].

D'autre part, depuis son mariage, Honoré Ier occupait, à côté de la salle Grimaldi, la chambre dite de l'*Ercoleo*[2], qui communiquait avec la galerie de l'aile de Lucien. Sa dénomination tenait sans doute à quelque peinture qui l'ornait; c'est d'elle que nom d'Hercule s'est conservé à la grande galerie du premier étage.

Rien n'établit qu'avant Honoré II la galerie d'Hercule ait été peinte, tandis que la façade du bâtiment d'en face avait reçu du plus grand maître de l'école génoise une peinture à la fresque longtemps célèbre.

Il n'a pas été possible de préciser l'époque à laquelle Luca Cambiaso vint couvrir de frises hardies, de sujets historiques disposés en encadrements superposés et d'arabesques pleines de grâce, les surfaces plates laissées sur la façade des logis au dessus de l'ancienne terrasse du nord. En 1558, il peignait à Gênes le palais de Jean-Baptiste Grimaldi, qu'il ne faut pas confondre avec le beau-père d'Honoré Ier; ce dut être après cette époque qu'il vint exécuter à Monaco la vaste composition que les intempéries avaient déjà profondément altérée lorsque Jean Le Laboureur et le peintre Hilaire Pader en déploraient la dégradation au milieu du XVIIe siècle[3].

Etienne, qui avait pris possession, en 1532, d'une forteresse composée de constructions disparates, laissa un palais dont les membres étaient reliés par des galeries spacieuses et d'un aspect monumental et où les arts de l'Italie allaient bientôt être représentés, comme nous le verrons, par quelques-unes de leurs meilleures œuvres.

Quoique le Château Vieux, devenu le Palais, n'ait pris sa forme définitive qu'un siècle plus tard, nous ne pouvons arrêter ici cet histo-

[1] « In camera prefati illustrissimi domini Stephani, posita in partem dicte arcis versus orientem ». (Archives du Palais de Monaco, A 25, n° 21, pièce EE.)

[2] « In camera cubiculari ipsius illustrissimi domini, nuncupata *camera Herculea* ». — Acte de 1567, d'Antonio Olivario.

[3] Jean Le Laboureur, *Relation du voyage de la reine de Pologne*. — Ph. de Chènevières-Pointel, *Peintres provinciaux de l'ancienne France*, tome IV, page 27.

rique de sa construction et de ses agrandissements sans indiquer rapidement comment s'opérèrent les dernières transformations.

Depuis les travaux exécutés par Honoré Ier et Etienne Grimaldi, le Château Vieux de Monaco n'avait plus subi que des modifications insignifiantes; en dehors des ouvrages avancés, pratiqués sur divers points, que nous avons signalés, il n'avait été fait d'autres constructions que celles de vastes salles voûtées donnant sur un préau établi dans l'espace compris entre la muraille du Château, au nord-est de l'enceinte au-dessus de la Condamine, depuis la porte d'entrée jusqu'à l'angle du côté de Serravalle. C'est dans cette partie, dénommée *petit quartier*, que fut installé, après le traité de 1605, le logement de la compagnie espagnole, d'où le nom qui lui fut aussi attribué de *quartier des soldats*.

Ce fut également sous Hercule Ier, qu'un bâtiment posé transversalement entre la tour Sainte-Marie et le bastion qui dominait la montée de la place sépara le petit quartier de l'avant-cour semi-circulaire, ouvrant sur la place par une porte au pied de la tour. Un passage voûté, ménagé dans ce bâtiment, donnait accès à angle droit à la porte du Château Vieux, reléguée, par cette construction, dans la cour du petit quartier[1].

Hercule Ier, à la suite de Charles II et de son père, s'était surtout occupé de meubler le Château et de l'orner de tentures et de tapisseries dont l'inventaire dressé en 1605 montre le nombre, la variété et l'importance[2]. Il y avait établi une bibliothèque de plus de quinze cents ouvrages différents, telle qu'on devait la trouver chez un seigneur dont la première jeunesse avait été consacrée aux lettres, à la philosophie et aux études juridiques; mais l'inventaire ne donne malheureusement les titres de ces ouvrages que d'une façon très sommaire.

Par contre, très peu d'objets d'art; de ce nombre, une trentaine de tableaux de dévotion et quelques portraits : ceux de Charles-Quint, de Philippe II, de l'archiduc d'Autriche et de l'infante Claire Isabelle, etc.

Quoique la vaisselle plate fût assez nombreuse, aucune grande pièce ne figure, à l'exception de deux vasques aux armes de Grimaldi.

En rentrant en 1615 à Monaco, Honoré II, eut tout à rétablir dans une demeure abandonnée depuis dix ans. Une partie du mobilier avait

[1] Ces travaux constituent la partie marquée en bleu sur le plan en couleurs.

[2] Archives du Palais de Monaco, A 28, no 1, pièce 2.

été enlevée et transportée pour son usage et celui de ses sœurs à Milan, en sorte que lorsqu'il voulut recevoir et traiter pendant son voyage le marquis de Villafranca, allant prendre possession du gouvernement du Milanais, il dut emprunter à dona Lelia Spinola Grimaldi l'argenterie nécessaire à cette réception[1].

Les travaux d'Honoré Ier et d'Etienne, qui avaient si profondément transformé l'aspect de la cour d'honneur du Château Vieux, n'avaient rien changé à l'aspect extérieur de l'édifice, en sorte qu'il était resté, du côté de la grande place, tel qu'il était à la fin du xve siècle avec ses tours apparentes, celles de Sainte-Marie et du Milieu, reliées par la construction légèrement en saillie qui supportait au deuxième étage la grande loggia. Les communications avec la ville par la grande porte en arrière de la tour Saint-Marie, étaient indirectes et incommodes.

Honoré II résolut de profiter des agrandissements qu'il entendait faire dans l'aile sur la place pour donner à cette partie, la plus en vue du Château, le caractère d'un palais moderne. C'est de ce côté qu'il installa par la suite sa demeure au deuxième étage, là où avait habité Etienne Grimaldi. Les travaux entrepris doublèrent la surface des constructions de cette aile; une façade de deux étages de galeries à arcades superposées fut élevée sur un rez-de-chaussée éclairé de fenêtres carrées en avant de la grande loggia construite sous Lambert. Cette disposition eut pour effet de fermer cette loggia en la transformant en salles intérieures spacieuses. La façade fut prolongée en avant de la tour du Milieu qui fut ainsi noyée dans les constructions, en sorte que le nouveau bâtiment ainsi avancé sur la place faisait saillie sur l'ancien rempart entre cette tour et la tour de l'ouest, sur les deux tiers de l'espace compris entre ces deux tours[2].

Dans cette partie de la façade nouvelle on ouvrit au rez-de-chaussée un grand guichet percé dans l'axe de la cour d'honneur qui forma dès lors, par une porte monumentale, l'entrée principale du palais.

La nécessité d'augmenter le nombre des logements pour les officiers et les serviteurs provoqua l'exécution de travaux analogues sur le flanc nord-est du Château, depuis le bâtiment posé transversalement entre l'avant-cour et le petit quartier. On construisit par dessus l'ancienne

[1] Répertoire du second registre des *Ordonnances d'Honoré II*. — Arch. de Monaco.

grande entrée du palais jusqu'à l'angle du côté de Serravalle, en avant du rempart, deux étages de galeries dont une partie fut édifiée sur les reins des voûtes des grandes salles du quartier des soldats. Le premier étage fut composé d'une série de dix-neuf arcades en arcs de cercle surbaissés, reposant sur des colonnes trapues. Le second étage fut également formé de colonnes sur lesquelles portèrent directement les travées de charpente de la toiture. Ces galeries, desservant par l'extérieur les différentes pièces, augmentèrent considérablement les logements disponibles dans ce corps de bâtiment.

Nous avons vu que l'aile des grands appartements, au devant de laquelle Etienne Grimaldi avait construit la galerie d'Hercule, se terminait dans la cour d'honneur sans atteindre le rempart qui fermait au fond l'ancien château du côté de la tour de Serravalle; cette tour et la traverse dont elle était couverte étaient toujours visibles et une solution de continuité existait à l'angle nord-ouest, dans l'espace autrefois occupé par la tour Albanaise. A l'extrémité de cette aile, une galerie perpendiculaire à la galerie d'Hercule, dont elle empruntait la dernière arcade, allait rejoindre la façade sur la mer. Honoré II, ayant fait prolonger le bâtiment jusqu'à la rencontre de la base de la grande traverse, la galerie se trouva englobée et ne reçut plus de jour que par ses deux bouts. Elle sépara désormais le *vieux quartier* du *nouveau quartier*, qui prit en 1630, après la visite de la reine de Hongrie, pour laquelle il fut aménagé, le nom de *quartier royal*. Les grands appartements se trouvèrent ainsi augmentés de quatre pièces principales dans lesquelles Honoré se complut à prodiguer les décorations et les ornements les plus somptueux. Ces pièces s'ouvrirent plus tard du côté de la mer sur une terrasse à balustrade, formée par la partie supérieure d'un bâtiment entièrement construit en marbre blanc, occupant tout l'espace libre jusqu'à l'escarpement, où furent disposées des salles de bains ouvrant par un portique de cinq arcades sur un parterre où prenaient également jour l'aile des grands appartements et celle qui s'avançait jusqu'au bord du rocher, du côté de la promenade Sainte-Barbe.

Il restait encore, pour donner à la cour d'honneur un aspect régulier, à fermer les bâtiments au fond, pour faire disparaître la vieille tour de Serravalle. On y pourvut en construisant depuis la dernière arcade de

[1] Voyez, sur le plan en couleurs, les parties teintées en rouge.

la galerie d'Hercule jusqu'au bâtiment du nord-est, de l'autre côté de la cour, un mur de façade, derrière lequel fut ménagée une vaste salle à alcôve adossée au nouveau quartier, qui devait recevoir à la fin du règne une grande partie des collections d'objets d'art réunies par Honoré II et à la suite de laquelle allait être en 1656 élevée au centre, en face du grand guichet neuf, la nouvelle chapelle Saint-Jean. Pour arriver à régulariser la cour et compenser l'angle très aigu qu'aurait formé cette façade sur l'aile nord-est, si on avait rejoint les bâtiments tout à fait au bout de cette aile, on traça la nouvelle construction de façon à faire angle droit avec les deux corps de bâtiment. Ce travail nécessita le sacrifice d'une arcade et demie de la façade de l'aile nord-est où se trouvait la fresque de Luca Cambiaso.

L'exécution de si nombreuses améliorations, qui transformèrent entièrement la demeure des Grimaldi, est rappelée par des inscriptions placées sur diverses parties des bâtiments qui donnent les dates où furent successivement terminés les travaux; les unes, rappelant le souvenir des faits dont la vieille citadelle avait été le théâtre, les autres expliquant les travaux entrepris et leur utilité.

Sur l'ancienne porte d'entrée de la forteresse, au moment où cette antique entrée du château, qui avait donné passage à tant de personnages illustres, allait perdre, par l'ouverture du grand guichet sur la place, son rôle principal, on plaça, du côté des petits quartiers, au-dessous de l'arcade formée par la saillie de la galerie supérieure nouvellement construite, une plaque de marbre portant l'inscription suivante précédée, comme toutes les autres, du chiffre d'Honoré II couronné :

H. II

CRYPTOPORTICVM HANC
ETSI REGVM IMPERATORVM ET PONTIFICVM
MAXIMORVM INGRESSV DECORATAM
TAMEN TANTÆ MOLIS VASTITATE ANGVSTAM
AMPLIFICAVIT ILLVSTRAVIT EXORNAVIT
ANNO SALVTIS MDCXXXXII.

Une inscription de la même date, également sur plaque de marbre blanc, placée dans la cour d'honneur au-dessus du grand guichet,

rappelle les travaux qui doublèrent la surface des constructions du Palais et le nombre des appartements.

H. II

VT POSTERITATI CONSULERET : VT PRINCIPUM
ATTAVORUM HABITATIONEM ET MEMORIAM
RENOVARET. PALATII PARTEM TEMPORIS DIU
TURNITATE COROSAM RESTITUIT : FAMULA
TIBUS INCOMODAM SINGULARI INDUSTRIA COM
MODATISSIMAM REDDIDIT : DOMICILIIS CONFUSAM
IN MEMBRA DISTINXIT : AULICORUM NUMERO
ANGUSTAM NOVIS PORTICIBUS. CUBICULIS NOVIS
ADAUXIT. OMNIA ET SINGULA EXIMIO STUDIO EXPOLIVIT.
ANNO SALUTIS M. DC. XXXII.

Nous avons dit que la construction du bâtiment des Bains et celle de la chapelle neuve de St-Jean-Baptiste ne furent terminées qu'après l'expulsion des Espagnols. Chacun de ces édifices fut orné d'une inscription. Voici celle du bâtiment des Bains :

DEO IVVANTE

H. II

POST ARCEM IN PRISTINAM LIBERTATEM ASSERTAM
PRINCIPATVM IN ANTIQVVM SPLENDOREM RESTITVTVM
FŒDERA CVM GALLIA RENOVATA
PATROCINIVM XPMI REGIS RECVPERATVM
NOVA DOMINIA VETVSTISSIMÆ FAMILIÆ ADDITA
AVITAS DIGNITATES ADAVCTAS ET PVBLICAM SVBDITORVM
TRANQUILLITATEM FIRMATAM
PRIVATE CONSVLVIT
IVCVNDA NECESSARIIS IVNXIT
PALATIVM FONTIBVS, BALNEIS, AVIARIIS HORTISQUE
AMPLIAVIT
ET VT JVSTÆ DOMINATOIS FRVCTIBVS
QVOS INFAVSTA AMOVERANT TEMPORA FRVERETVR
SIBI ET POSTERITATI HÆC OTIA FECIT
ANN. SALVT. MDCXLVI.

Sur la porte de la chapelle Saint-Jean, au centre de la façade du fond de la cour, on plaça, après la construction du bâtiment, en 1656, cette inscription qui clôt l'histoire lapidaire d'Honoré II dans le Palais de Monaco :

H. II

ANTIQVISSIMO DIVI JOANNIS BAPTISTÆ CLAVSO SACELLO
QVOQ DIGNITATI SANCTORVM OMNIVM MAXIMI
TANTÆQUE PALATII MAGNITVDINI
MINIME CORRESPONDERET
NOVAM HANC AMPLIOREM CONSPICVAM SACRAMQUE MOLEM
PIA LIBERALITATE A FVNDAMENTIS EREXIT
EIDEMQVE CHRISTI PRÆCURSORI
PRIMARIO MONŒCÆORUM PRINCIPVM PROTECTORI
VERÆ RELIGIONIS AFFECTV DEDICAVIT
ANNO SALUTIS MDCLVI.

Les constructions, en souvenir desquelles Honoré II prodigua dans le palais ces inscriptions commémoratives, étaient, sur plusieurs points, terminées bien avant les dates qui rappellent l'achèvement de l'ensemble. C'est ainsi que le nouveau quartier était déjà, dans le courant de l'année 1624, en état de recevoir le frère de l'empereur Ferdinand II, l'archiduc Charles, évêque de Breslau.

La relation de cette visite montre le Palais orné de meubles somptueux et de tentures du plus grand luxe; mais il n'y est pas fait mention des tableaux et des objets d'art qui devaient donner une si grande célébrité artistique à la demeure des Grimaldi pendant le XIII[e] siècle. Les acquisitions pour lesquelles Honoré II entretint des agents à Gênes et à Milan, et dans lesquelles il était secondé par le prince de Valdetare et par le cardinal Trivulce[1], prirent surtout de l'activité à la suite de cette visite. Lors du passage de la reine de Hongrie, en juin 1630, les descriptions complaisamment données par la relation de cet événe-

[1] On trouve trace de cette intervention de l'oncle et du beau-frère d'Honoré II dans leurs lettres au secrétaire du Prince Hercule Sigaldi, avec lequel ils étaient en correspondance suivie. (Archives du Palais de Monaco, B 8.)

ment montrent ce qui s'était fait dans l'intervalle de six années pour l'ornementation et la décoration du palais. Alors fut produite la célèbre vaisselle plate aux armes des Grimaldi, les grandes aiguières et leurs bassins, les plus grandes pièces qui aient été encore fabriquées à Gênes, les bancs d'argent, les lampes et la quantité d'objets qui faisaient de la bouteillerie une des curiosités les plus fameuses réunies par Honoré II. Des meubles d'ébène et d'ivoire remplissaient la galerie séparant les deux quartiers; ils étaient chargés de gemmes et de pièces en cristal de roche, dont le catalogue fait une des plus intéressantes parties de l'inventaire dressé après la mort de ce Prince.

La peinture était représentée dans ces appartements par un grand nombre d'œuvres de maîtres; dès lors se trouvaient réunis les tableaux de Titien, de Raphaël, des deux Bassans, de Michel-Ange, du Parmesan, du Guide, d'Albert Dürer, de Cambiaso, du Bergamasque, de Caravage, dont, en 1646, Jean Le Laboureur donnait la nomenclature admirative lorsqu'il accompagna la maréchale de Guébriant, au retour de son ambassade de Pologne, dans sa visite à Monaco[1].

Les salles elles-mêmes participaient de la splendeur de cette décoration par les ornements dont plusieurs avaient été révêtues; un grand nombre avaient des plafonds peints; des peintures à fresque allaient bientôt couvrir la galerie d'Hercule où Orazio Ferrari, qui passa une partie de sa vie dans le Palais, représenta les douze travaux du héros et décora les voûtes d'élégantes arabesques.

Mais tandis que les peintures étaient aussi nombreuses, la sculpture était presque entièrement absente; Honoré II n'attira d'artistes sculpteùrs que lorsqu'il fit construire le bâtiment des Bains, entièrement couvert d'ornements de marbre[2].

Plus de trente années furent employées pour achever les agrandissements et la décoration de la vieille forteresse guelfe, dont nous venons d'essayer de décrire sommairement les transformations.

[1] *Relation du voyage de la reine de Pologne*, Paris 1647, in-4°.

[2] Nous avons étudié dans deux opuscules publiés en 1883 et 1884, l'œuvre artistique d'Honoré II; nous nous permettons d'y renvoyer le lecteur pour les détails qui ne peuvent trouver place ici; *Honoré II et le Palais de Monaco*, in-8°, 1883. — *Les beaux-arts au Palais de Monaco*, in-8°, 1884.

V

L'ÉGLISE SAINT-NICOLAS

L'église Saint-Nicolas de Monaco est relativement récente; elle ne peut remonter au-delà de la seconde moitié du XIIIe siècle.

Aucun texte ne vient préciser l'époque exacte de sa construction; du reste les éléments de l'histoire religieuse de la seigneurie sont fort peu nombreux. En dehors des actes du martyre de la patronne du pays, sainte Dévote, dont la relation a été conservée dans les titres de l'abbaye de Lérins, les plus anciens documents ne remontent qu'à la seconde moitié du XIe siècle.

En effet, tandis que les titres de l'abbaye de Saint-Pons mentionnent, en 1078, parmi ses dépendances, la chapelle de Sainte-Dévote[1], située au nord du port de Monaco, dans le ravin des Gaumates, à l'endroit où la tradition voulait que le corps de la sainte eût abordé, le cartulaire de l'évêché de Nice enregistre, pour cette même année 1078, la donation par des Turbiasques à l'évêque Archambaud Ier de l'église Sainte-Marie, nouvellement construite sur le port même[2], tout près de l'angle sud-ouest, église dont il ne reste plus de trace depuis le XVIe siècle.

L'église de Sainte-Marie-du-Port est la seule dont il soit fait mention dans les titres de l'évêché de Nice pendant tout le cours du XIIe siècle, notamment dans le dénombrement donné par une bulle de Lucius II en 1144, et dans les actes du concile d'Embrun de 1159[3].

Il n'y a trace d'édifices religieux, comme d'habitations, sur le rocher de Monaco, qu'après que les Génois furent venus le fortifier et y construire les deux citadelles. Deux bulles d'Innocent IV y signalent, au milieu du XIIIe siècle, l'existence de deux chapelles : l'une, celle de Saint-Martin : « *Ecclesiam Sancti Martini de castro Moneci* », existait déjà au mois de juin 1247 lorsque le Pape la réunit à l'abbaye de Saint-Pons[4]. C'est par conséquent la plus ancienne église construite sur le plateau; elle était située tout près du Château Neuf; ses vestiges ont disparu depuis un siècle.

[1] Gioffredo, *Nicæa Civitas*, 2e partie, page 164.

[2] Cais de Pierlas, *Cartulaire de l'ancienne cathédrale de Nice*, page 53.

[3] Gioffredo, *Nicæa civitas*, 2e partie, pages 169, 175.

[4] *Ibid.*, page 215.

La seconde chapelle est celle de Saint-Jean-Baptiste. Elle avait été construite, comme nous l'avons déjà dit, dans l'enceinte du Château Vieux et dans la partie la plus rapprochée de la porte de la citadelle; elle était spécialement destinée, par la bulle de fondation du mois de décembre de la même année 1247, aux Génois habitant la forteresse ou s'y trouvant de passage. Le Pape permit aux Frères Prêcheurs de Gênes d'en poser la première pierre et d'y administrer les sacrements, en réservant l'obédience de l'ordinaire[1].

Le besoin d'une grande église ne dut se faire sentir que lorsque la population eut fortement augmenté, ce qui put se présenter dès l'époque où la communauté monégasque reçut, en 1262, de la république de Gênes les privilèges dont nous avons parlé plus haut[2]. Or, si l'on remarque que le cimetière attenant à l'église fut consacré en 1322, suivant une inscription dont nous donnons plus bas le texte, on est amené à conclure que c'est entre 1260 environ et cette dernière date, mais plus probablement dans les années extrêmes du XIIIe siècle, qu'il faut fixer l'époque de cette construction.

D'après les indications données dans un mémoire sur les origines de l'église de Monaco dressé par le curé Lanciarès au siècle dernier[3] et d'après les notes du chevalier de Sigaldi[4], qui avaient sous les yeux des titres aujourd'hui disparus, l'église construite par les Monégasques aurait d'abord été placée sous l'invocation de sainte Ursule; mais bientôt le vocable aurait été changé pour celui de saint Nicolas.

L'église se composait dans son plan primitif d'une grande nef flanquée de bas-côtés et interrompue par un large transept au fond duquel régnait une abside rectangulaire accompagnée de quatre chapelles, deux à droite et deux à gauche, également rectangulaires, et se terminant par un mur droit.

Un clocher carré, sans caractère, s'élevait dans l'angle nord du transept, contre la nef.

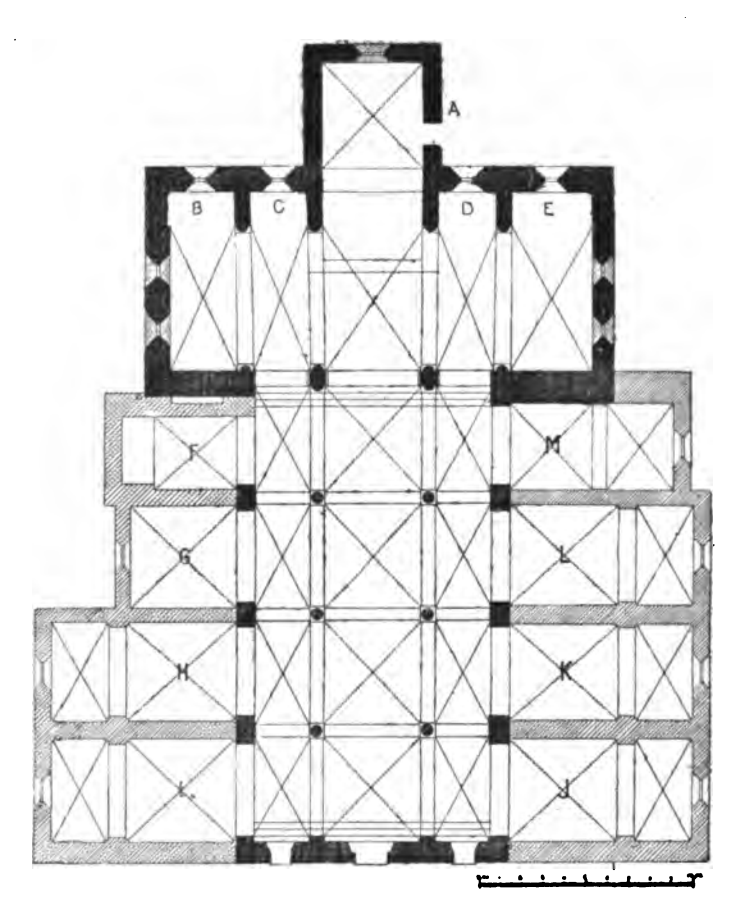
La façade ouest était percée de trois portes en plein cintre correspondant à la grande nef et aux bas-côtés. Trois fenêtres à arcs brisés

[1] *Liber Jurium reipublicæ Genovensis*, tome I, col. 1025.

[2] Page 19.

[3] Ce mémoire est aux archives du Palais de Monaco, A 34, nº 31.

[4] Manuscrit de Sigaldi, page 41.

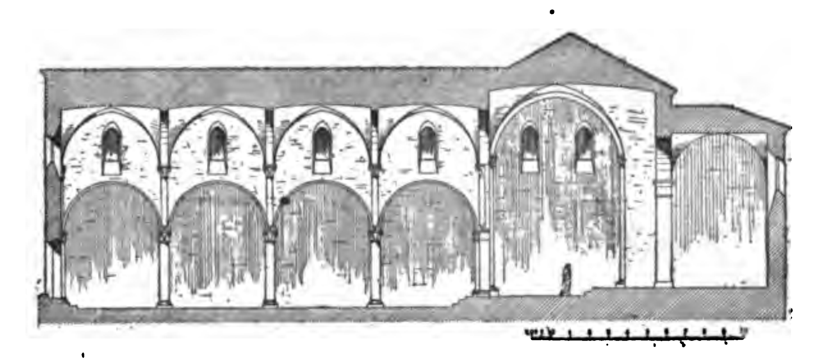


Plan de l'église Saint-Nicolas de Monaco
(Les parties marquées en noir indiquent l'édifice primitif)

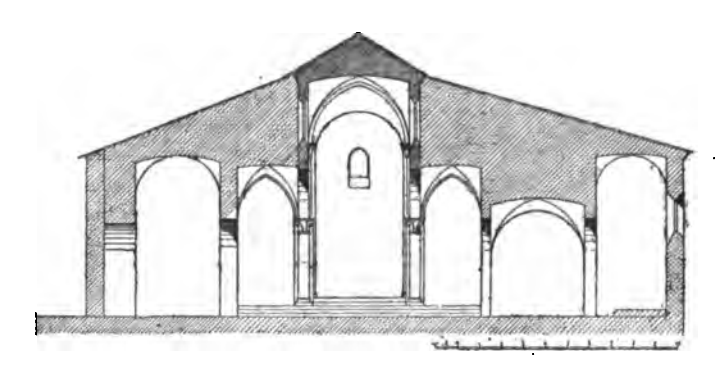
A — Emplacement de la sacristie.
B — Chapelle saint Antoine du désert.
C — Chapelle du Rosaire.
D — Chapelle sainte Dévote.
E — Chapelle saint Charles.
F — Chapelle saints Jacques et Philippe.
G — Chapelle saint Joseph.
H — Chapelle saint Antoine.
I — Chapelle de l'Ange Gardien.
J — Chapelle du Carmel et de saint Roch.
K — Chapelle de la Pitié.
L — Chapelle de la Conception.
M — Chapelle saint Sébastien (chapelle funéraire des Princes).

s'ouvraient au dessus des portes[1]. Il fallait descendre trois marches pour atteindre le sol de l'église.

Les travées de la grande nef, au nombre de quatre, étaient supportées par des colonnes monolithes dont les chapiteaux soutenaient les arca-



Coupe longitudinale.

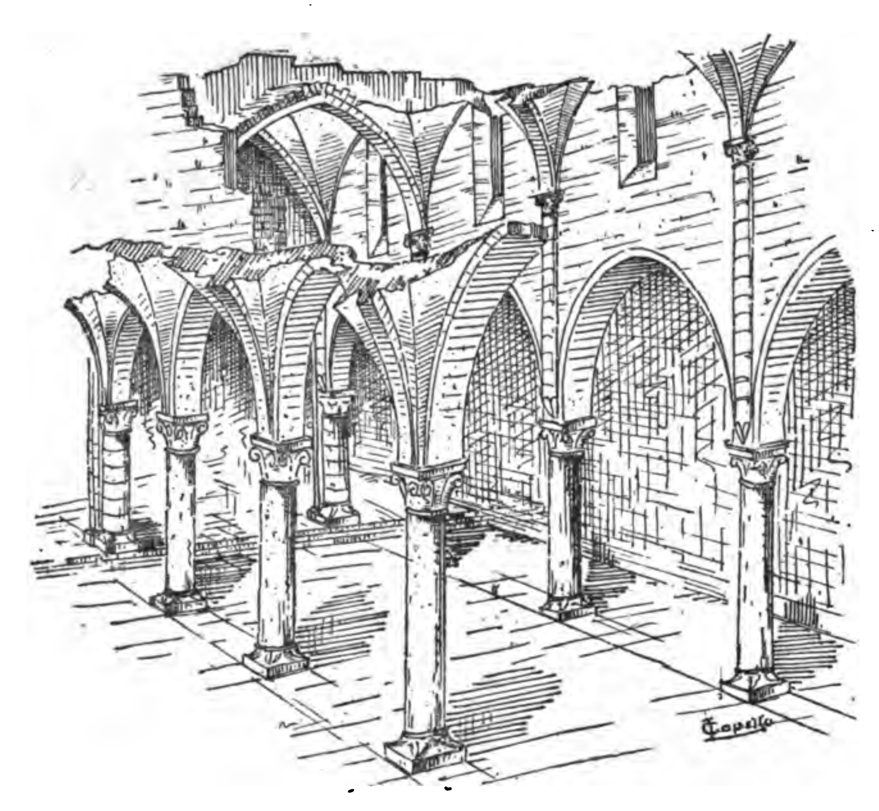


Coupe transversale
sur l'axe des chapelles des SS. Jacques et Philippe et de saint Sébastien (F. M.)
(Dernière travée de la nef avant le transept).

des en plein cintre ouvrant sur les bas-côtés. Au dessus régnaient des fenêtres en arcs brisés, sans ornement.

[1] Ces portes et ces fenêtres furent retrouvées, lors de la démolition, derrière la façade moderne construite en avant de l'ancien mur occidental de l'église.

Les grandes voûtes d'arêtes étaient soulagées entre chaque travée par des doubleaux brisés de dix mètres de hauteur, reposant sur des demi-chapiteaux supportés par des colonnes engagées qui s'amortissaient en pointe par trois biseaux sur les grands chapiteaux de l'étage inférieur.



Grande nef de Saint-Nicolas de Monaco
(D'après une photographie prise pendant la démolition, en 1874.)

Les bas-côtés voûtés en arêtes, d'une hauteur de six mètres et demi, étaient également pourvus de doubleaux brisés, appuyés d'une part sur les chapiteaux, de l'autre sur des culs-de-lampe au droit des murs.

A l'intersection de la nef avec le transept, les colonnes étaient remplacées par des piliers rectangulaires accostés du côté des arcades et du transept de demi-colonnes engagées pourvues de leurs chapiteaux. Le tailloir seul continuait par une grosse moulure en saillie sur la face de la grande nef et sur celle des bas-côtés.

Le transept, surélevé de trois marches et haut de onze mètres sous clef était éclairé à chacune de ses extrêmités nord et sud par deux fenêtres en arc brisé; il comptait, jusqu'à l'entrée des chapelles, une largeur de quatorze mètres.

L'abside possédait, elle aussi, une fenêtre dans l'axe de la grande nef; chaque chapelle contiguë était éclairée de même par une fenêtre en arc brisé.

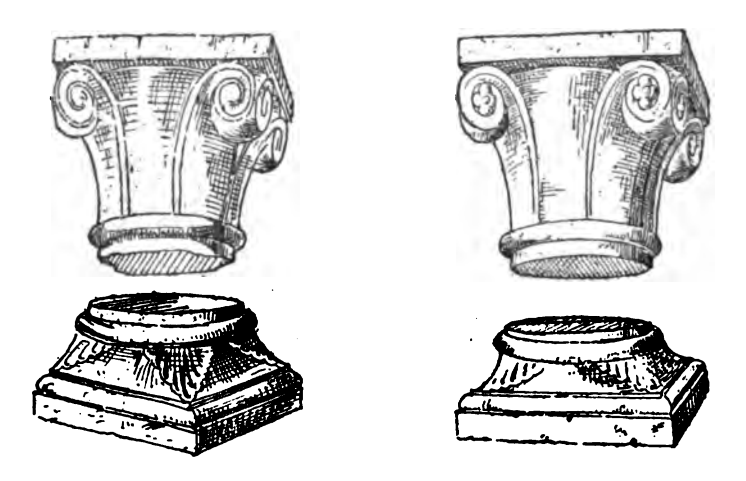
Cinq voûtes d'arêtes, séparées par quatre doubleaux brisés, placés dans le prolongement de la grande nef et des bas-côtés, couvraient le transept. Dans le dernier état, les lunettes de ces voûtes pénétraient dans les chapelles jusqu'au mur du chevet, au centre duquel l'abside s'ouvrait par une arcade plus basse de deux mètres et demi. Cette disposition est exceptionnelle; nous n'en connaissons pas d'autres exemples; elle put être motivée par une raison d'économie. Les chapelles étant peu profondes, on dut préférer prolonger les lunettes que de construire des doubleaux et des voûtes d'arêtes barlongues difficiles à exécuter; mais, cette partie de l'église ayant été fortement remaniée aux XVI[e] et XVII[e] siècles, il est difficile d'établir quel était l'état primitif des voûtes de l'abside et des chapelles. Il se pourrait donc qu'à l'origine une disposition aussi insolite n'ait pas existé, et qu'elle soit le résultat du remaniement postérieur. Il serait également possible que les chapelles aient été primitivement plus basses que le transept, et qu'au XVI[e] siècle, lorsqu'on plaça de grands autels qui masquèrent les anciennes fenêtres, on ait surélevé les voûtes jusqu'à la hauteur de celles du transept auxquelles on les raccorda dans le but d'établir, au-dessus, des œils-de-bœuf destinés à éclairer toute cette partie de l'église

L'édifice avait une longueur totale de trente-neuf mètres sur une largeur de vingt-deux mètres au transept; la grande nef et les bas-côtés mesuraient ensemble douze mètres de largeur.

L'ornementation était absolument rudimentaire; elle était uniforme et exclusivement bornée aux chapiteaux et aux bases. Les chapiteaux reproduisent deux types très peu différents l'un de l'autre: ceux des colonnes de la nef, à l'étage inférieur, se composent de volutes du dessin le plus simple; ceux des doubleaux des grandes voûtes et des transepts ne diffèrent que par l'insertion au centre de la volute tantôt d'une quartefeuille, tantôt d'une quintefeuille.

Les bases quadrangulaires portaient sur l'arête formée aux angles, une feuille grossièrement sculptée.

Des bases identiques supportaient les demi-colonnes du transept.



Au premier abord, le traitement sommaire de ces sculptures semblerait dénoter une date plus ancienne que le XIIIe siècle; mais cet archaïsme n'est qu'apparent; il se rencontre dans tous les pays où l'on se sert de matériaux en pierre dure et le gothique italien en fournit de nombreux exemples.

L'examen du plan de cet édifice révèle de suite son identité avec celui des églises des abbayes cisterciennes; c'est celui d'Obazine en Limousin, celui du Thoronet, et surtout, avec son abside et ses chapelles rectangulaires, celui de l'abbaye de Silvacane en Provence[1]. Mais notre église a des rapports bien autrement étroits avec les églises construites par les moines de Citeaux en Italie, et les données de l'archéologie sont ici d'accord avec l'histoire pour en faire l'œuvre d'artistes italiens.

Saint-Nicolas de Monaco offrait donc un réel intérêt archéologique, puisque c'était, par la date de sa construction, une des églises les plus récentes où se rencontre ce style gothique que les Cisterciens introdui-

[1] Voy. H. Revoil, *Architecture romane du midi de la France*, tome 2.

sirent en Italie[1]. Nous n'avons pu établir par suite de quelles influences il fut adopté pour notre église, mais nous y retrouvons tous les éléments caractéristiques des édifices de cette famille. Par ses voûtes entièrement en arêtes, elle se rapprochait de l'église de Fossanova, près Fosinone, commencée en 1208, mais surtout de celle de Valvisciolo, près Sermoneta, de la fin du XII[e] siècle. Deux particularités lui donnaient un aspect différent du type habituel; les grandes arcades de la nef étaient en plein cintre et les piliers étaient remplacés par des colonnes qui recevaient sur leurs chapiteaux les demi-colonnes des grands doubleaux supérieurs amortis par une pointe rappelant les culots coniques ou les culs de lampe qui terminaient contre les piliers, avant de toucher le sol, ces mêmes demi-colonnes dans le nombre d'édifices cisterciens, notamment à Casamari, église voisine de Fossanova et de Valvisciolo, au Thoronet, à Silvacane, etc.

L'emploi du plein cintre, dont l'arcade centrale du porche de Casamari, datant de 1217, offre un exemple, se trouve aux grandes arcades de la nef à Santa Maria d'Arbona, dans les Abruzzes, église du premier quart du XIII[e] siècle; également dans une église qui n'est pas cistercienne et qui date de 1180, San Giovanni de Gênes.

Quant aux colonnes, on les trouve alternées avec des piliers à San Martino, près Viterbe, édifice du milieu du XIII[e] siècle, tandis qu'à Chiaravalle, près Milan, du commencement de ce même siècle, il y a des piliers cylindriques. En tous cas, les architectes très probablement génois de Saint-Nicolas ne pouvaient manquer d'introduire des colonnes par imitation des principales églises de leur ville : la cathédrale San Lorenzo, San Giovanni, San Matteo.

En général, dans les édifices cisterciens d'Italie, notamment à Casamari, qui est un de leurs meilleurs types, le chœur conservait, au-delà du transept, la même hauteur qu'à la grande nef. On a vu qu'on ne

[1] La divulgation de ce point si peu connu de l'histoire de l'architecture en Italie, que M. le comte Robert de Lasteyrie avait bien voulu nous signaler, est l'œuvre d'un de nos jeunes confrères, M. Camille Enlart, qui va publier le fruit de ses découvertes dans un mémoire actuellement sous presse, intitulé *Origines bourguignonnes de l'architecture gothique en Italie*. Nous devons à l'obligeance de l'auteur la communication de la plupart des renseignements que nous donnons ici sur un certain nombre d'églises cisterciennes d'Italie.

peut juger de l'état primitif de cette partie à Saint-Nicolas; mais il paraît probable qu'elle avait toujours été en contre-bas. Plusieurs édifices montraient également cette disposition : San Martino, près Viterbe, Saint-Vincent et Saint-Anastase, près de Rome, datant de 1137 et de 1221, enfin, Santa Maria di Falleri, près Civita Castellana, église du milieu du XIIIe siècle.

Nous avons déjà dit que Saint-Nicolas ne peut remonter au-delà de 1250, et que son achèvement ne doit pas être très antérieur à la consécration du cimetière, dont voici l'inscription qui se lisait sur la porte :

MCCCXXII DIE XXV DECEMBRIS
ISTVD CIMITERIVM ECCLESIE
SANCTI NICOLAI MONECI
CVM MONVMENTIS FVERVNT
SACRATA.

Le vocable de sainte Ursule avait déjà disparu, s'il a jamais existé.

Pendant les XIVe et XVe siècles, aucun document ne se réfère à Saint-Nicolas; il faut arriver à 1457 pour rencontrer Claude Arnaud « prior ecclesie Sancti Nicolai », dans l'acte de serment prêté à Lambert[1].

En commémoration de l'escalade repoussée le jour de Saint-Sébastien, le 21 janvier 1461, Lambert Grimaldi avait fondé une chapelle dédiée à ce saint[2]; cette chapelle devint, par sa volonté testamentaire et celle de Claudine Grimaldi, sa veuve, la chapelle funéraire des seigneurs[3]. On la construisit contre le bras du transept méridional; la voûte était en contre-bas de celle du bas-côté.

C'était le premier pas dans une voie où l'église allait voir son plan primitif entièrement défiguré. Tout le long des bas-côtés de nouvelles chapelles s'élevèrent; puis on les agrandit et on les exhaussa afin de les éclairer; la chapelle Saint-Sébastien fut, elle aussi, allongée avec une voûte beaucoup plus élevée dans la nouvelle partie.

L'une de ces chapelles, celle de Saint-Jacques et Saint-Philippe, construite contre le transept septentrional, fut, en 1548, décorée aux frais d'un monégasque, Jean Vignali, qui avait fait le voyage du Nouveau-

[1] *Documents*, tome 1, page 289.
[2] *Ibid.*, tome 3, page CLXXIV, note 1.
[3] *Ibid.*, tome 1, page 510, et tome 2, page 130.

Monde, fait rare à signaler à une époque où les Espagnols ne permettaient pas l'intrusion des étrangers dans les Indes Occidentales[1].

Les tympans de l'arcade étaient ornés de deux médaillons. A la hauteur de l'imposte, une corniche reposait sur quatre pilastres ioniques, élevés sur une base avec balustres en marbre blanc. Une grille en fer forgé, croisant en losanges, garnisait les baies. On lisait sur la frise :

IO. VIGNALIS . NVPER. AB . ORBE . NOVO . DEI . OPT. MAX .
AVPICIIS . REVERSUS . SACELLVM . HOC . POSTERISQVE . SVIS .
CONDIDIT . ILLVSTRISSIMO . DNO . HONORATO . PRIMO . ET .
STEPHANO . GRIMALDO . ANNVETIBVS . ANNO . DMI . 1548 .

Un second entablement superposé en 1635 portait une inscription relative à la famille Manchello, qui avait acquis les droits de la famille Vignali sur cette chapelle.

La construction des chapelles ne permit plus de conserver le système primitif de toiture de l'église. On couvrit la surface entière du bâtiment par un comble qui embrassa la totalité de l'édifice, et cette transformation eut pour résultat d'aveugler les fenêtres de la grande nef, qui ne fut plus éclairée que par celles ouvertes au fond des chapelles.

Cette opération dut être exécutée lors de la réfection générale entreprise par Etienne Grimaldi, Honoré Ier et Isabelle Grimaldi. Le souvenir de la part qu'Etienne y prit fut perpétué sur la première colonne de droite qui reçut un chapiteau décoré de l'écusson des Grimaldi sur un cartouche avec les deux moines comme supports[2]. On lit au-dessus de cet écusson :

1537 8 AVG

et par dessous :

H . G .
STEPH^O GVBE

Les travaux furent poursuivis par Hercule Ier; une sacristie, construite

[1] Peut-être la qualité de protégé de l'Espagne fut-elle, pour un sujet d'Honoré Ier, la cause de cette faveur, alors tout à fait exceptionnelle.

[2] C'est, à notre connaissance, la plus ancienne armoirie où le moine unique, jusqu'alors figuré en cimier, est remplacé par deux moines en supports.

sur le flanc méridional de l'abside, fut terminée sous Hercule Ier, le 17 novembre 1594, suivant l'inscription qui rappelait la participation à cette œuvre d'Honoré Ier et d'Isabelle. L'ensemble ne fut achevé que sous Honoré II en 1616. L'inscription commémorative suivante fut placée au chœur du côté de l'évangile :

CHORVS ISTE INCEPTVS
VIVENTE HERCVLE GRIMALDO DOMINO MONŒCI
ET CAMPANIÆ MARCHIONE
SVB FELICISSIMIS AVSPICIIS
DE MANDATO POSTEA DOMINI HONORATI GRIMALDI
EIVS FILII ET SVCCESSORIS
COMPLETVS FVIT
ECCLESIÆQVE PARIETES INCRVSTATI
AC DEALBATI FVERE
ANNO DOMINI MDCXVI.

Comme nous l'avons déjà dit, les quatre chapelles du chevet furent alors garnies d'autels avec colonnes et frontons dans le style du temps.

En avant de l'abside centrale, qui fut éclairée par des fenêtres latérales, on avait en 1537 élevé un autel en marbre derrière lequel fut ménagée une niche servant de tabernacle qui subsista même après le remplacement de l'autel. On y lisait l'inscription suivante :

HIC EST. CHRISTUM ADORA
ANTONIO GARIBALDO
FIERI FECIT MDXXXVII DIE XX MARTIS.

Un grand autel en bois doré et sculpté à la mode espagnole remplaça sous Honoré II celui d'Antonio Garibaldo [1].

Au fond de l'ancienne abside avait été placé le grand rétable de Saint-Nicolas, à vingt-deux compartiments, peint par Ludovic Bréa, aux frais de la commune de Monaco à l'occasion du jubilé général de l'année 1500.

[1] Cet autel est placé dans la chapelle du St-Sacrement de la nouvelle cathédrale.

[2] Ce rétable a été décrit par M. Jolivot, avec les autres œuvres de Ludovic Bréa, à Saint-Nicolas, dans l'*Annuaire de la Principauté de Monaco*, pages 112 et suiv.

Cette composition importante du chef de l'école de Gênes portait dans la boiserie inférieure qui l'encadrait l'inscription suivante, au-dessous de la divise *Deo Juvante* et de l'écu fuselé des Grimaldi :

HOC OPVS FVIT FACTVM DOMINANTE MAGNIFICO ET POTENTI DOMINO JOHANNE DE GRIMALDI, REGIO ORDINARIO CONSILIARIO ET CIAMBERLANO AC MONŒCI ETC DOMINO, EXISTENTIBVS VENERABILI DOMINO ANTONIO TESTE, DICTI LOCI RECTORE PRÆSENTIS ECCLESIÆ AC PROBIS VIRIS LVDOVICO DANIELE ET MAGISTRO GINESIO MALAVENA MASSIARIIS ECCLESIÆ PRÆDICTÆ AD HONOREM ET LAVDEM OMNIPOTENTIS DEI ET GLORIOSISSIMÆ VIRGINIS MARIÆ AC BEATI EPISCOPI ET CONFESSORIS NICOLAI ET COMPLETVM FVIT PER LVDOVICVM BREAM, CIVIS NICIENSIS (*sic*) ANNO SACRI JUBILÆI GENERALIS 1500 ET DIE XX° AUGUSTI — AMEN.

Ce grand rétable n'était pas la seule œuvre de ce maître que possédait Saint-Nicolas : une *Déposition de croix*, avait été peinte en 1506 et offerte à l'église par le curé Antoine Teste. Le sujet principal était entouré de six compartiments représentant des sujets du nouveau testament; le donateur était représenté à genoux; l'inscription ci-dessous se lisait dans la partie centrale :

HOC OPVS FIERI FECIT VENERABILIS DOMINVS ANTONIVS TESTE RECTOR MONŒCI ETC. SVB ANNO DOMINI 1506 DIE PRIMA APRILIS.

Un troisième tableau de Bréa, encore une *Pietà*, était aussi conservé dans l'église[1].

Isabelle Grimaldi s'était fait peindre dans un autre tableau à genoux aux pieds de sainte Elisabeth. Deux peintures de l'école génoise, de grandes dimensions, formaient, avec une niche, un rétable dans la chapelle de la Conception; elles représentaient saint Jacques et saint Laurent.

[1] Ces trois peintures se trouvent actuellement à la cathédrale, les deux premières dans le transept de droite, la troisième dans le déambulatoire du chœur, du côté de l'évangile.

Honoré II fit placer en 1627 une grande toile de Procaccini, la *Descente de croix de saint André,* de dix pieds de haut sur six de large, qu'il avait acquise à raison de trois cents écus d'or; un *Saint François,* œuvre flamande, y fut également placé en 1635 [1].

Mais l'œuvre principale d'Honoré II fut la construction de grandes orgues qu'il confia à Jean Oltruchino, de Gênes. Elles furent placées au fond du transept, sur le mur septentrional, et les travaux nécessitèrent le transport du corps d'Etienne Grimaldi, reposant en cet endroit, dans la chapelle Saint-Sébastien. Les orgues furent solennellement inaugurées au mois d'août 1639 et bénies par l'évêque de Nice, Jacques Marenco [2]. La boiserie en bois de noyer du buffet de cet instrument paraît être une œuvre flamande. Elle avait deux portes, fermant la partie supérieure, qui furent peintes par un artiste aixois, Bernardin Mimaut. Fermées, elles représentaient un seul sujet, la *Salutation angélique;* lorsqu'elles étaient ouvertes pendant le jeu, le revers de droite apparaissait décoré d'un saint Jean-Baptiste et celui de gauche d'un saint Honoré [3].

Depuis Honoré II l'église Saint-Nicolas n'a plus subi de modifications appréciables jusqu'au jour où elle a fait place à l'un des plus remarquables monuments de style roman construits dans ces dernières années.

[1] Manuscrit de Sigaldi. — Le Saint-François est actuellement au Palais de Monaco; la descente de croix de Saint-André de Procaccini fut emportée à Paris à l'époque de la Révolution.

[2] Journal de Pacchiero, pages 30, 38 et 46.

[3] *Ibid.,* page 40. — Les boiseries des orgues de Saint-Nicolas, après avoir été complétées, servent maintenant à l'orgue de l'église Saint-Charles de Monte-Carlo. Les portes de Mimaut, transformées en tableaux, sont conservées dans la cathédrale.

TABLE

PLAN DU PALAIS DE MONACO

ET DE SES CONSTRUCTIONS SUCCESSIVES

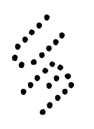
Ce plan est représenté au premier étage, sauf le tracé en noir de l'ancienne forteresse, qui est figuré au rez-de-chaussée, ainsi que l'aile nord-est de la cour d'honneur (à droite) jusqu'à l'ancien rempart. — Les remparts entre l'ancienne porte et la tour Sainte-Marie (A, B) et entre les tours de Serravalle et Albanaise (E, F), ne subsistent plus jusqu'aux fondations.

Les différentes époques sont marquées sur le plan par des teintes :

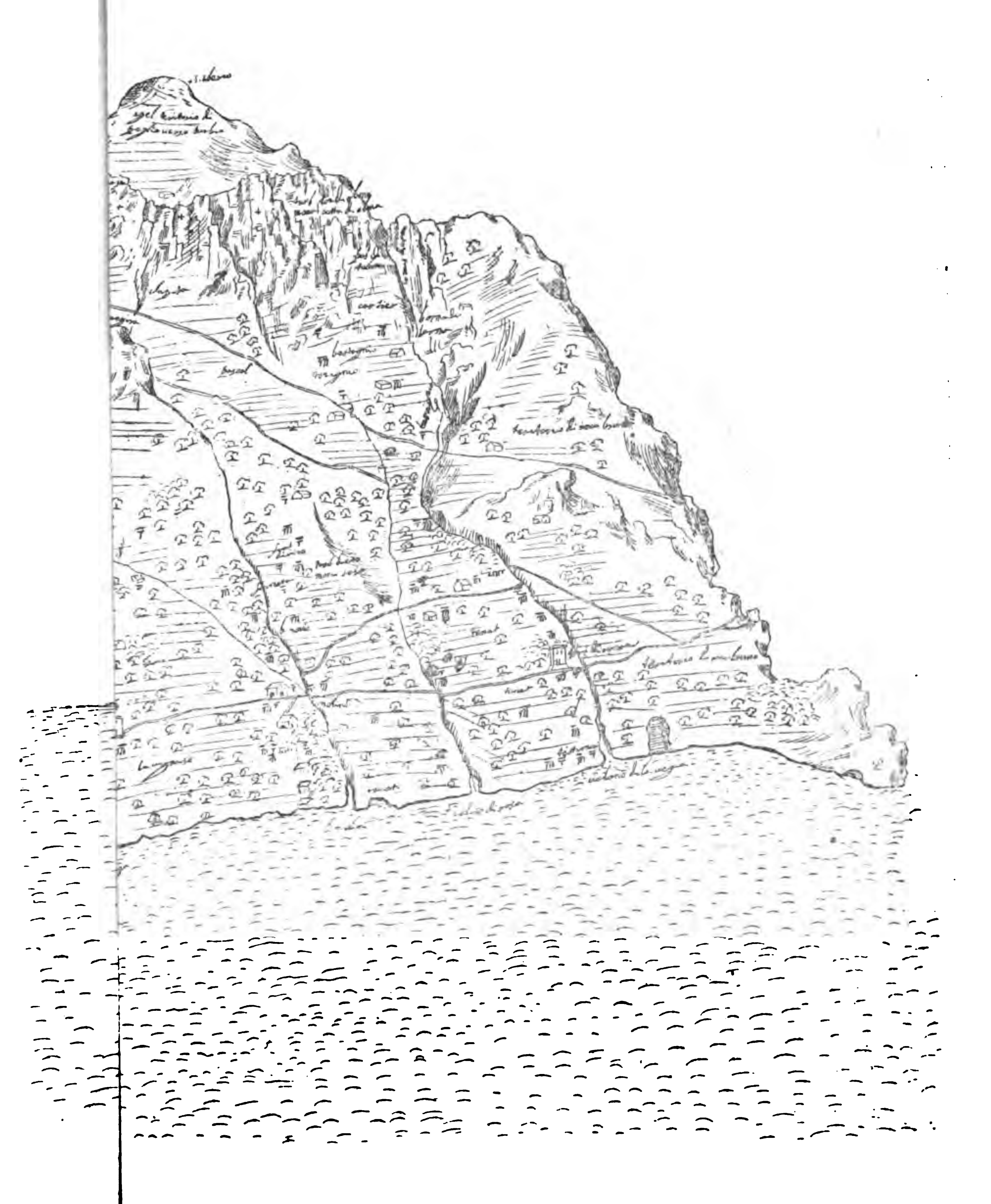
NOIR — Construction primitive (XIIIe siècle).
GRIS — Travaux du XIVe au milieu du XVe siècle.
VERT — Travaux de Lambert, Jean II, Lucien et Augustin Grimaldi (1480-1532).
JAUNE — Travaux d'Etienne et Honoré Ier (1532-1580).
BLEU — Travaux de Charles II et Hercule Ier (1581-1604).
ROUGE — Travaux d'Honoré II (1604-1662).
BISTRE — Travaux postérieurs à Honoré II (1662-1790).

LÉGENDE DU PLAN

A — Ancienne entrée de la forteresse.
B — Tour Sainte-Marie.
C — Tour du Milieu.
D — Tour du Midi.
E — Tour de Serravalle.
F — Tour Albanaise (détruite).
G — Ancienne chapelle Saint-Jean-Baptiste.
H — Salle Grimaldi.
I — Appartement de l'*Ercoleo.*
J — Grande loggia de Lambert, fermée sous Honoré II.
K — Salle neuve de Jean II (Salle des Gardes).
L — Cuisines (à l'étage intermédiaire).
M — Nouvelle entrée du Palais, guichet d'Honoré II (au rez-de-chaussée).
N — Aile et galerie de Lucien (détruites).
O — Galerie d'Hercule.
P — Galerie en retour au bout du Vieux Quartier.
Q — Galerie des Monnaies, sous la fresque de Cambiaso.
R — Citerne de la cour d'honneur.
S — Bâtiment de la Bibliothèque.
T — Petits Quartiers *(Quartier des soldats).*
U — Galerie de l'aile nord-est.
V — Nouvelle façade sur la place.
W — Nouveau Quartier ou Quartier Royal.
X — Nouvelle chapelle Saint-Jean-Baptiste.
Y — Grande chambre de la chapelle Saint-Jean.
Z — Appartement des Bains (détruit).



Typochromo A. Yves. – Paris



I.)